



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>)	
Discours de M. Heidweiller (Surinam)	635
Discours de M. Jorge (Angola)	638
Discours de M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)	642
Discours de M. Vunibobo (Fidji)	650
Discours de M. d'Alva (Sao Tomé-et-Principe)	653

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

1. M. HEIDWEILLER (Surinam) [*interprétation de l'anglais*] : En raison de circonstances d'une importance nationale, le Premier Ministre et Ministre des affaires générales et des affaires étrangères du Surinam, M. Henck Arron, n'a pas été en mesure d'assister personnellement à cette session de l'Assemblée générale. Je voudrais, cependant, en son nom et au nom de ma délégation, vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session. Votre élection n'est pas seulement un hommage personnel en raison de vos remarquables réalisations dans le domaine orageux des affaires internationales, mais elle met également en relief la haute estime dont votre pays jouit, tant auprès des nations en développement que des nations développées. Le rôle remarquable que jouent votre pays ainsi que votre Président, M. Josip Broz Tito, pour tracer la voie du tiers monde constitue et constituera toujours un exemple éclatant pour nous tous.

2. Je tiens également à exprimer notre vive satisfaction pour le travail accompli par le Président sortant, M. Hamilton Shirley Amerasinghe, l'un des diplomates les plus éminents dans nos rangs, dont la lucidité et la compréhension profonde des affaires internationales se sont manifestées une fois de plus dans la manière dont il a dirigé les débats de la dernière session de l'Assemblée générale.

3. Je veux aussi transmettre les félicitations de ma délégation au Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, dont les efforts inlassables et les nombreuses initiatives ont tant contribué à accroître la viabilité et le prestige international des Nations Unies.

4. Ma délégation, enfin, exprime sa profonde sympathie et ses sincères condoléances au peuple et au Gouvernement du Yémen à l'occasion du décès tragique du colonel Ibrahim Mohamed Al-Hamdi, président du Conseil suprême du Commandement et commandant en chef des forces armées de la République arabe du Yémen.

5. J'ai déjà eu l'occasion, en d'autres circonstances, de souhaiter la bienvenue dans la famille des Nations Unies à la République de Djibouti et à la République socialiste du Viet Nam. Mais, en ma qualité de représentant du Surinam, je tiens à déclarer une fois de plus que nous sommes profondément convaincus que l'admission de ces nations à l'Organisation des Nations Unies contribuera à la promotion de la paix et au renforcement du rôle universel des Nations Unies.

6. La République du Surinam adhère aux principes qui ont été à la base de la création des Nations Unies, et, à notre avis, l'Organisation mondiale représente le plus grand espoir de l'humanité pour réaliser la paix internationale, promouvoir la protection des droits de l'homme et de sa dignité et accroître le bien-être matériel de tous les hommes, quelles que soient leur race, leur religion, leurs idéologies politiques ou leurs structures gouvernementales.

7. Il n'en demeure pas moins que les résultats des travaux d'une organisation, quelles que soient ses caractéristiques particulières, dépendent de la façon dont elle s'efforce de réaliser ses objectifs. Il y a lieu de s'inquiéter de plus en plus — et je crois pouvoir, en l'occurrence, parler au nom de beaucoup d'entre nous — de ce que les travaux actuels de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes subsidiaires et affiliés, dont les activités, il faut le dire, sont devenues beaucoup plus complexes depuis leur création, ne répondent plus aux exigences d'aujourd'hui. La prolifération des comités et des sous-comités, l'adoption de multiples résolutions, la répétition de déclarations faites au cours de débats généraux d'une conférence à une autre, sur le même sujet, le manque de temps pour des négociations réelles et valables qui en résulte, la mise en oeuvre de programmes trop ambitieux — ce sont là des faits bien connus de tous.

8. Les conséquences de ce phénomène sont ressenties particulièrement par les petits pays en développement, comme le mien, qui doivent assumer la tâche difficile de participer à toutes les activités pertinentes et de respecter les résolutions et décisions adoptées par les Nations Unies et par les institutions susmentionnées. Dans de nombreux cas, le coût très élevé de cette participation et le manque d'effectifs rendent la présence aux conférences, aux réunions de comités et de sous-comités presque impossible.

9. L'adoption de programmes par trop ambitieux et l'établissement et la prolifération de comités et de sous-comités qui, chose ironique, sont souvent lancés ou approuvés par des nations en développement, aggravent le fardeau déjà lourd des petits Etats Membres. En outre, l'adoption d'une série de résolutions très souvent relatives au même sujet, dont l'exécution devient de plus en plus difficile pour les nations intéressées, risque, en cas de

non-application, de porter gravement atteinte au prestige et à la crédibilité des pays en cause et de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires et affiliés.

10. La récente évolution des événements dans le différend entre le Panama et les Etats-Unis à propos du canal de Panama, qui a conduit à la signature de traités entre les deux pays, est de bon augure pour l'avenir des relations interaméricaines. A l'occasion de la signature de ces traités, le Gouvernement de la République du Surinam a publié la déclaration suivante :

“Le Gouvernement de la République du Surinam exprime sa satisfaction devant le fait qu'un accord concernant le canal de Panama a été signé entre les Gouvernements de la République du Panama et des Etats-Unis d'Amérique. Le Gouvernement de la République du Surinam a demandé à maintes reprises que de nouveaux accords sauvegardant les droits souverains du peuple panaméen soient conclus au sujet du canal de Panama, et il félicite maintenant les Gouvernements de la République du Panama et des Etats-Unis d'Amérique pour l'heureux aboutissement de leurs négociations en la matière.

“L'accord inscrit dans les traités que doivent signer les deux gouvernements en question est un fait d'une portée historique. Il aura une influence importante sur l'évolution des relations entre les Etats américains et il donnera en même temps un exemple au monde entier pour ce qui est du règlement pacifique des différends entre Etats.”

La délégation du Surinam exprime l'espoir que ces traités entreront en vigueur le plus rapidement possible.

11. La récente décision du Gouvernement d'Israël concernant la création de colonies de peuplement dans les territoires capturés au cours de la guerre de 1967 et la déclaration du Ministre israélien de l'agriculture selon laquelle Israël envisage d'installer 2 millions de colons israéliens dans ce qu'il appelle la “ceinture de sécurité”, au cours des 20 années à venir, ainsi que son intention d'étendre les services sociaux aux habitants arabes de la rive occidentale occupée et de la bande de Gaza, ne sont certes pas encourageantes pour une solution pacifique du conflit du Moyen-Orient.

12. Etant donné cette situation explosive, nous espérons que les consultations prévues permettront de convoquer de nouveau la Conférence de la paix de Genève sur le Moyen-Orient avant la fin de l'année. Le Gouvernement du Surinam estime que toute solution du conflit doit, néanmoins, être fondée sur les conditions élémentaires suivantes : premièrement, reconnaissance du droit d'Israël à l'existence en tant qu'Etat, dans le cadre de frontières sûres et reconnues; deuxièmement, reconnaissance du droit des Palestiniens à leur propre patrie; troisièmement, le retrait de toutes les forces israéliennes d'occupation des territoires capturés lors de la guerre de 1967.

13. Ma délégation a par le passé et à plusieurs reprises exprimé son espoir de voir intervenir une solution pacifique dans le conflit de la péninsule coréenne. Nous sommes

convaincus que les efforts visant à obtenir un règlement pacifique ne gagneront rien à un débat stérile en Assemblée générale et, par conséquent, nous sommes très heureux que cette question ne soit pas traitée cette année devant l'Assemblée. Cependant, la question coréenne contient toujours tous les éléments qui pourraient constituer une menace grave au maintien de la paix et de la sécurité, non seulement dans la région, mais aussi dans le monde entier. Nous serions très heureux, par conséquent, de voir reprendre les négociations directes, actuellement suspendues, entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, négociations qui devraient pouvoir, en temps voulu, aboutir à la réunification pacifique de la Corée. En attendant que soit atteint cet objectif, mon gouvernement appuiera toute proposition tendant à l'admission de la République de la Corée du Sud et de la République populaire démocratique de Corée au sein de notre organisation mondiale.

14. Le Gouvernement du Surinam est profondément inquiet de la situation en Afrique australe. La paix dans cette région n'existera pas aussi longtemps que la majorité des populations de la Rhodésie, de la Namibie et de l'Afrique du Sud resteront privées de leurs droits légitimes et fondamentaux. Aussi longtemps que les régimes de minorité blanche de la Rhodésie du Sud et de l'Afrique du Sud recourront à une politique d'*apartheid*, au défi de la condamnation universelle, nous ne pourrons escompter dans cette région que des troubles et la guerre.

15. La situation en Rhodésie s'est aggravée depuis la rupture des entretiens constitutionnels en novembre 1976. Bien que les perspectives d'une solution conforme au récent plan anglo-américain demeurent sans aucun doute très vagues, nous espérons cependant que l'on y trouvera une base pour des négociations réalistes.

16. Eu égard à la Namibie, mon gouvernement est fermement convaincu qu'il n'y a pas de véritable solution à ce problème sans l'accord de la South West Africa People's Organization [SWAPO], qui joue un rôle de premier plan dans la lutte pour la libération du peuple namibien.

17. Les propositions de la Conférence constitutionnelle du Turnhalle, à laquelle la SWAPO n'était même pas représentée, et qui est fondée sur un système tribal de foyers nationaux et de prétendues “zones blanches”, ne sauraient résoudre le problème. La condition *sine qua non* d'une solution pacifique est le retrait immédiat des forces armées sud-africaines du Territoire, et l'organisation subséquente d'élections générales sous les auspices des Nations Unies.

18. Entre-temps, ma délégation suit avec un vif intérêt les consultations qui ont lieu en ce moment en la matière entre les membres occidentaux du Conseil de sécurité et le Gouvernement sud-africain. Il va sans dire que ma délégation serait très heureuse de tout progrès qui pourrait résulter de ces consultations.

19. La révolte persistante de la population non blanche de l'Afrique du Sud témoigne clairement du fait que le processus de dégradation de la politique d'*apartheid* a commencé et que, sans aucun doute, il ne fera que s'accélérer à l'avenir.

20. Le fait que les autorités sud-africaines ont réagi en intensifiant leur politique d'oppression nous rappelle le

vieux dicton : “Les dieux rendent d’abord fous ceux qu’ils veulent détruire”. La seule question qui se pose maintenant est de savoir comment, nous, Etats Membres de l’Organisation mondiale partageant une responsabilité particulière à l’égard de la population sud-africaine persécutée, nous pouvons renforcer et abrégé la lutte de cette population pour l’égalité et la dignité de l’homme.

21. Nous avons tous, bien sûr, une part de responsabilité, mais l’essentiel de ce fardeau revient très nettement à ceux qui maintiennent des liens économiques avec l’Afrique du Sud, permettant ainsi au Gouvernement sud-africain d’accroître ses moyens pour poursuivre et même intensifier sa politique raciste. Nous sommes d’accord avec ceux qui ont toujours affirmé qu’une économie sud-africaine très forte affermit le Gouvernement de l’Afrique du Sud, et non pas les victimes de l’*apartheid*. Il est donc impératif d’isoler, économiquement et politiquement, l’Afrique du Sud de la communauté mondiale jusqu’à ce que la lutte de sa population opprimée soit enfin couronnée de succès.

22. La politique d’*apartheid* mérite à juste titre d’être condamnée de la façon la plus sévère, puisqu’il s’agit d’une forme patente de discrimination raciale institutionnalisée; et pourtant nous savons, hélas, que le racisme n’est pas limité à l’Afrique du Sud. Tout au long de son histoire, l’humanité a souffert de ce crime odieux qu’est le racisme, dont les conséquences horribles sont même, si faire se peut, plus dévastatrices que celles du fanatisme idéologique ou religieux. En fait, on a tendance à conclure que le cancer du racisme est encore plus généralisé et dangereux que les antagonismes idéologiques ou religieux, dans la mesure où le racisme est peut-être un outil que les politiciens avides de pouvoir peuvent manier plus facilement pour enflammer les passions de gens naïfs ou innocents.

23. Selon l’opinion mûrement réfléchie de la délégation du Surinam, la famille des Nations Unies, et notamment les organismes chargés d’enquêter sur les politiques et actes discriminatoires, devrait suivre de très près tout acte de racisme où qu’il se produise. Il serait vraiment dommage pour les valeurs morales que nous disons vouloir défendre de concentrer notre attention sur des crimes raciaux perpétrés dans certaines régions données tout en refusant de voir des crimes similaires tout aussi méprisables et criminels qui sont commis dans d’autres pays.

24. Je voudrais souligner une fois de plus que mon gouvernement est fermement convaincu du fait que la course sans frein aux armements non seulement représente un danger pour la paix et la sécurité internationales, mais doit également être considérée comme un gaspillage regrettable de temps, d’énergie et de ressources dans un monde où la misère et la faim sont encore très répandues.

25. Mon gouvernement ne se contentera pas d’avoir ratifié le Traité visant l’interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco) et le Protocole additionnel II y relatif; il appuiera toutes les propositions ayant pour but de créer d’autres zones dénucléarisées de par le monde.

26. Il va sans dire que la création de zones exemptes d’armes nucléaires, pour utile qu’elle puisse être, ne constitue pas une fin en soi, mais simplement un pas dans la

direction qui, de l’avis de mon gouvernement, est la seule qui soit acceptable pour la survie de l’humanité. La prochaine session extraordinaire de l’Assemblée générale consacrée au désarmement est un pas de plus vers cet objectif, mais il convient de préciser que le succès de la session extraordinaire dépendra essentiellement de l’adoption de mesures obligatoires qui placeront la course aux armements sous un contrôle international efficace.

27. L’énergie et les ressources financières libérées à la suite d’un ralentissement de la course aux armements pourraient être utilisées de façon très fructueuse pour la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d’action concernant l’instauration d’un nouvel ordre économique international [*résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)*].

28. En ce qui concerne les droits de l’homme, mon gouvernement note avec satisfaction que le Comité des droits de l’homme a commencé ses travaux, en mars de cette année, avec l’examen des rapports des Etats sur l’application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Mon gouvernement a ratifié le Pacte et son Protocole facultatif, ainsi que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels [*voir résolution 2200 (XXI)*]. De plus, le Surinam a participé activement au séminaire sur les droits de l’homme et leur promotion dans la région des Antilles qui avait été organisé par la Commission internationale de juristes et la Organization of Commonwealth Caribbean Bar Associations.

29. Nous déplorons qu’aucun accord satisfaisant n’ait pu être atteint, lors des dernières séances de la trente et unième session de l’Assemblée générale, entre les pays développés et les pays en développement au sujet de l’évaluation de la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale.

30. La croissance économique globale et l’expansion démographique ont lourdement taxé les institutions politiques qui ont été mises en place après la seconde guerre mondiale et ont tant contribué à la croissance et au progrès. La production par personne dans les pays en développement a doublé dans les secteurs agricole et industriel. Mais beaucoup de ceux qui ont à s’occuper de ces problèmes dans les pays en développement demeurent mécontents des performances passées et inquiets pour ce qui est de l’avenir. Leur inquiétude est centrée sur la question de savoir pourquoi la croissance relative indiscutable et le développement n’ont pas conduit en fait à une élévation tangible des niveaux de vie de leurs peuples. Il est donc encourageant de noter qu’une remise en cause intensive des nouvelles stratégies de développement est maintenant en cours; elle pourrait se révéler efficace pour alléger la misère dans les pays en développement.

31. Dans les pays les plus gravement touchés, la croissance de la production alimentaire a continué à être fâcheusement lente et a débouché sur un déclin de leur production alimentaire par habitant. Nous appuyons donc la résolution récemment adoptée par le Conseil économique et social à Genève en vue de convoquer une conférence d’annonces de contributions en 1978 pour soutenir les activités du Programme alimentaire mondial en 1979 et 1980 [*voir A/32/444, par. 19 et 20*].

32. Le schéma économique des pays en développement – qui, comme chacun le sait, sont essentiellement tributaires de la production et de l'exportation des produits de base et des matières premières – est responsable dans une grande mesure de leur position défavorisée dans l'économie mondiale. La restructuration de l'ordre économique mondial, en consolidant la position des pays producteurs de matières premières et de produits de base, a été le sujet principal dont a traité la CNUCED à sa quatrième session qui s'est tenue à Nairobi l'année dernière. La session de Nairobi a, en fait, accompli un progrès sensible dans le domaine de la politique économique internationale lorsqu'elle a souscrit au concept d'un Programme intégré pour les produits de base¹ et mis au point un cadre général de négociations eu égard au problème des produits de base. Nous sommes heureux de noter que les négociations ne se déroulent pas sur une base isolée, fragmentaire ou partielle, comme par le passé, mais sont un élément d'un exercice unique placé dans un cadre bien défini dans le temps.

33. Les négociations sur un fonds commun au titre du Programme intégré pour les produits de base qui ont eu lieu à Genève en mars dernier ont été cependant peu concluantes. Certains des principaux pays développés, qui avaient exprimé des réserves quant au concept du fonds, ont depuis manifesté une attitude nouvelle et plus positive. Il est extrêmement important que l'on parvienne à un accord au sujet de la création et des objectifs du fonds commun.

34. Des questions telles que celle de savoir si le fonds devrait être une source centrale de financement pour les arrangements de stockage et d'autres mesures au titre du Programme intégré ou s'il ne devrait être que l'un des nombreux moyens permettant d'aboutir aux buts du Programme intégré doivent faire l'objet d'un accord. Il y a aussi la question du financement du fonds et celle du rôle des pays en développement dans le processus de la prise de décisions. Ces questions et d'autres encore seront discutées au cours des prochaines négociations de Genève, et nous espérons sincèrement qu'elles seront couronnées de succès.

35. Mon gouvernement est soucieux de renforcer les travaux de la Commission des sociétés transnationales. Nous estimons que celles-ci, sans porter préjudice à leur efficacité, devraient s'intégrer au cadre économique et social de leurs pays hôtes, de façon telle que le développement potentiel de leurs techniques, de leur capital et de leur accès aux marchés qui leur sont ouverts puisse être optimisé et adapté à l'économie locale.

36. En général, les discussions diverses qui se sont produites dans le passé reflètent l'aspiration des pays en développement, non seulement à l'amélioration de leur environnement extérieur dans lequel s'inscrivent et fonctionnent leurs économies, mais à l'accession à un meilleur statut en tant que participants au processus de prise de décisions internationales.

37. Parallèlement à ces discussions avec les pays développés, des efforts intensifs ont été accomplis visant à

¹ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. I : Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A, résolution 93 (IV).

élargir et à renforcer le degré de coopération économique et technique entre les pays en développement eux-mêmes. Bien sûr, tous les pays en développement ne se trouvent pas au même niveau de progrès; il est des domaines précis où l'on constate entre eux des différences de niveau et des lacunes évidentes. Ce sont précisément ces différences qui donnent lieu à la possibilité de complémentarité dans les domaines notamment du commerce, du financement, de la technique et du savoir-faire. C'est avec un vif intérêt que nous attendons la prochaine Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement qui doit se tenir à Buenos Aires l'année prochaine.

38. Le Surinam considère qu'il est de la plus grande importance que les efforts en vue de la conclusion d'une convention universelle acceptable sur le droit de la mer se poursuivent de façon énergique. Cependant, l'avalanche des mesures unilatérales récentes au sujet des eaux côtières, déjà annoncées par d'autres nations, rend la promulgation de mesures similaires pour la mer au large de nos côtes inévitable et urgente pour le Surinam en vue de protéger ses intérêts dans ces eaux. Des mesures juridiques à cet effet ont donc été soumises au Parlement et attendent d'être adoptées.

39. Cela n'affecte en rien, évidemment, notre volonté politique de contribuer et de participer à une convention sur le droit de la mer, qui traiterait sur une base équitable des intérêts des nations dans le monde. Par contre, les nombreuses mesures unilatérales qui ont été prises renforcent le Surinam dans sa conviction que des progrès rapides, aboutissant à la conclusion d'une convention acceptable, sont indispensables si l'on veut éviter un chaos total pour les océans. Ma délégation s'inquiète beaucoup de l'absence parmi les petits pays d'une position forte et unifiée; elle craint que ce ne soit une invitation ouverte à un petit groupe de pays techniquement et financièrement privilégiés, ainsi qu'aux sociétés multinationales, à instaurer un régime plus avide pour la haute mer que ne l'était dans le passé celui des systèmes coloniaux.

40. Pour la troisième fois, mon pays prend part aux travaux de cette assemblée. Les deux années écoulées ont été marquées pour le Surinam par des efforts soutenus en vue d'élargir les bases de notre économie, par notre croyance profonde et tenace en la liberté individuelle, par notre respect scrupuleux de la primauté du droit, par notre engagement ferme vis-à-vis des principes fondamentaux des droits de l'homme et de l'égalité, ainsi que par notre sens traditionnel de la justice sociale. Notre gouvernement est fermement décidé à persévérer dans cette voie, car c'est sur ces principes que notre pays a été édifié.

41. Je voudrais dire pour terminer que le Surinam conservera et renforcera ses liens avec la communauté internationale, et je saisis l'occasion qui m'est offerte pour réaffirmer la foi inébranlable du Gouvernement et du peuple du Surinam en l'Organisation des Nations Unies.

42. M. JORGE (Angola) [*traduction de l'anglais*²] : Voici presque une année, la jeune République populaire d'Angola a été admise historiquement et officiellement comme

² L'orateur s'est exprimé en portugais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

Membre de plein droit de l'Organisation des Nations Unies. Le temps qui s'est écoulé depuis n'a pas encore été suffisant pour effacer de la mémoire du peuple angolais les batailles menées par l'avant-garde révolutionnaire contre l'attitude anachronique, antidémocratique et hostile des Etats-Unis d'Amérique au Conseil de sécurité, lorsqu'ils ont retardé par leur veto l'admission aux Nations Unies de la République populaire d'Angola.

43. Lorsque, le 1^{er} décembre 1976, la République populaire d'Angola a pu, pour la première fois, s'exprimer à cette tribune³, elle a affirmé que notre admission à cet organe mondial n'était pas seulement la victoire du peuple angolais, que c'était celle de tous les peuples épris de paix et de liberté, celle de toutes les forces de progrès et des pays qui avaient appuyé notre longue et difficile lutte de libération nationale. Mais c'était une victoire incomplète, car nous ne célébrions pas en même temps l'admission de la glorieuse République socialiste du Viet Nam Aujourd'hui, toutefois, le tableau de cette victoire a été complété et il acquerra demain des proportions encore plus grandes avec l'admission inévitable de nouveaux pays indépendants.

44. Qu'il me soit permis maintenant, Monsieur le Président, au nom de la délégation de la République populaire d'Angola, de vous exprimer nos plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et de vous souhaiter tout le succès possible dans l'accomplissement de votre tâche si délicate.

45. Nous aimerions adresser également au Président sortant nos félicitations pour les services éminents qu'il a rendus à cette assemblée alors qu'il assumait les mêmes hautes responsabilités. De même, nous voudrions exprimer au Secrétaire général des Nations Unies notre gratitude profonde pour le grand dévouement qu'il a apporté à la solution de plusieurs graves problèmes auxquels la République populaire d'Angola ainsi que la communauté internationale ont eu à faire face.

46. La politique étrangère de la République populaire d'Angola est régie par des principes directeurs sans équivoque que nous voudrions maintenant rappeler et réaffirmer : l'établissement et le maintien de relations diplomatiques avec tous les pays du monde sur la base du respect mutuel, de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale, de la non-agression, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de l'égalité et de la réciprocité des avantages, de la coexistence pacifique et du non-alignement; du respect des principes de la Charte des Nations Unies et de celle de l'Organisation de l'unité africaine [OUA]; de la sauvegarde intransigeante de notre indépendance nationale totale et de notre option socialiste; de la diversification des relations de coopération dans les domaines les plus variés, de la solidarité militante avec les mouvements de libération nationale, avec les peuples opprimés et avec la lutte des travailleurs du monde entier, sur la base de l'internationalisme prolétarien; du renforcement progressif des liens d'amitié et de coopération avec la communauté socialiste et les communautés anti-impérialistes de tous les continents.

47. Cependant, malgré la clarté et, en fait, l'universalité de la plupart des principes énoncés, la République populaire

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières*, 84^e séance, par. 145 à 222.

d'Angola – et, par conséquent, le peuple angolais – continue à devoir faire face à un manque de compréhension, à des accusations et à des injures, à des campagnes de presse tendancieuses, à des manoeuvres de division et à des offensives multiformes orchestrées par les puissances impérialistes, de connivence avec des agents extérieurs et intérieurs, qui visent tous à annihiler le processus révolutionnaire en cours, à établir le néo-colonialisme et, par conséquent, à paralyser la lutte de libération des peuples de la Namibie, du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud, ce qui aurait de très graves conséquences pour les autres Etats de première ligne.

48. En conséquence, le Gouvernement de la République populaire d'Angola ne manquera pas de se prononcer selon les principes qui le guident et d'agir avec l'autorité et la responsabilité qui lui incombent, afin de se conformer dûment aux devoirs et obligations qu'il a contractés envers le peuple angolais et envers la communauté internationale progressiste. Par là, nous voulons dire que nous avons l'intention de faire face aux problèmes de manière objective et de ne pas recourir à des compromis simplement pour trouver des solutions provisoires ou pour cacher un manque de courage politique face à la complexité ou à la nature délicate de l'une ou l'autre situation; nous assumerons donc nos responsabilités et options de manière claire, honnête et courageuse.

49. La conjoncture politique internationale actuelle est essentiellement marquée par une multiplicité de conflits de différents types. Personne en cette assemblée ne saurait ou ne devrait ignorer que la contradiction croissante entre le camp capitaliste et le camp socialiste a transféré la scène de l'affrontement militaire de l'Asie du Sud-Est au continent africain, où, à la suite de la défaite retentissante de l'impérialisme nord-américain au Viet Nam et de l'effondrement de l'empire colonial portugais, certaines puissances impérialistes mettent au point une offensive sous forme d'intervention indirecte, dont l'effet immédiat est la déstabilisation des régimes africains progressistes.

50. Une brève analyse du panorama international montre que l'affrontement direct des peuples avec l'impérialisme, le néo-colonialisme, le colonialisme, le sionisme, l'*apartheid* et l'exploitation de l'homme par l'homme est encore une réalité incontestable de notre époque. La paix est donc encore loin d'être assurée dans toutes les parties du monde, parce que nous continuons d'être les témoins d'une course aux armements effrénée, de la continuation de guerres coloniales, de toutes sortes d'agressions contre des Etats indépendants, de la domination et de l'occupation étrangères, du pillage économique et de la prolifération de complots de la part des puissances impérialistes contre la souveraineté nationale, l'intégrité territoriale et la sécurité des Etats

51. En même temps, et en particulier, l'agression armée honteuse commise contre le Bénin, l'odieux assassinat du Président de la République populaire du Congo, Marien Ngouabi, la tentative criminelle de coup d'Etat en Angola, organisée par un groupe de factions au service d'intérêts étrangers, l'agression armée et les incursions menées par les régimes racistes et fascistes de la prétendue Rhodésie et de la prétendue Afrique du Sud contre le Mozambique, la Zambie, le Botswana et l'Angola, les conflits militaires entre

les pays africains frontaliers, la protection de la subversion et de la contre-révolution dans certains pays africains, les mouvements de troupes au nord et au sud des frontières de l'Angola, l'appui financier, matériel et même logistique accordé à des organisations fantoches angolaises, etc., montrent clairement les desseins agressifs de l'impérialisme international sur le continent africain.

52. Devant ce tableau plutôt sombre, et afin de mieux faire face aux manœuvres impérialistes, il nous semble essentiel de nous unir dans une action commune, en particulier dans le cadre du mouvement des pays non alignés, où chaque nation assurerait sa complète indépendance nationale en prenant en main ses ressources nationales et en les exploitant au bénéfice de son peuple; en rejetant toute forme de subordination et de dépendance et toute ingérence ou pression, qu'elles soient de nature politique, économique ou militaire; en interdisant l'installation de bases militaires étrangères sur son territoire national et en appuyant tous ceux qui luttent pour le démantèlement de ces bases, qui sont généralement imposées ou maintenues contre la volonté du peuple; en consacrant tous ses efforts à une détente internationale nécessaire et effective, au désarmement général et complet et à l'application de mesures visant à renforcer la sécurité internationale et à garantir l'interdiction absolue de la production et de l'utilisation de toutes armes chimiques, bactériologiques ou nucléaires, y compris la bombe à neutrons; en empêchant par tous les moyens que l'océan Indien ne devienne le théâtre d'un affrontement militaire et en contribuant de manière décisive à le maintenir zone de paix; en mettant en pratique, dans la mesure du possible, des programmes de développement qui pourraient être protégés des blocs économiques, et en appuyant fermement de toutes les façons possibles les mouvements authentiques de libération nationale.

53. Cependant, l'un des problèmes les plus graves auxquels nous devons faire face au cours des années à venir, surtout en ce qui concerne les pays en développement, sera certainement la crise économique du monde capitaliste, qui est essentiellement caractérisée par une inflation croissante et un chômage accru, par la diminution du niveau des bénéfices réels sur l'exportation de produits de base venant des pays en développement, et par l'endettement croissant de ces mêmes pays.

54. Devant cette situation, qui affecte fondamentalement les pays du tiers monde, il convient de trouver des moyens pratiques d'appliquer les principes si souvent répétés concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, fondé essentiellement sur l'équité, l'égalité souveraine, l'interdépendance, l'intérêt commun et la coopération entre Etats.

55. Il est donc devenu nécessaire d'agir afin de créer effectivement un nouvel équilibre dans les relations économiques internationales, équilibre fondé sur la justice sociale et la dignité humaine, sur le droit inaliénable des peuples à l'exercice de leur souveraineté totale et permanente sur leurs ressources naturelles et sur la libre disposition de ces ressources.

56. Au cours de deux années d'indépendance, le peuple et le Gouvernement de la République populaire d'Angola, sous

la direction du Movimento popular de Libertação de Angola [MPLA] et de son chef avisé M. Agostinho Neto, ont réussi à surmonter toute une série de difficultés et d'obstacles. Chaque jour et chaque mois qui passent, nous nous engageons de plus en plus dans la grande bataille pour la reconstruction nationale afin de répondre de manière plus appropriée aux intérêts des couches les plus exploitées et afin de créer une société véritablement socialiste et, en même temps, nous nous préparons à un événement de signification historique : le premier congrès du MPLA et la création du parti de la classe ouvrière.

57. Malgré les invasions au nord et au sud du pays par les armées régulières du Zaïre et de l'Afrique du Sud encadrées de fantoches et de mercenaires, appuyées par certaines puissances occidentales et par certains pays africains francophones, malgré les destructions et les pillages commis par ces forces, dont les dégâts matériels sont évalués à 6,7 millions de dollars pour lesquels nous n'avons absolument pas été indemnisés jusqu'à présent, malgré la fuite des cadres techniques, la plupart d'entre eux Portugais – tous éléments qui ont causé la paralysie du commerce intérieur, de l'industrie et de l'agriculture ainsi qu'une baisse sensible de la production –, il est absolument indéniable que, en dépit de ces obstacles, des résultats positifs et encourageants ont déjà été obtenus, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, de l'industrie, des pêcheries, de la construction, de l'économie, du commerce extérieur et intérieur et de la défense nationale.

58. A cet égard, l'état d'urgence existe encore en République populaire d'Angola. Les efforts énormes consacrés à la reconstruction nationale n'ont pas encore permis d'atteindre le niveau de production que nous connaissions en 1973, dernière année de domination coloniale portugaise.

59. Pour toutes les raisons que je viens de citer, le produit national brut en République populaire d'Angola est aujourd'hui largement au-dessous de 300 dollars ou même de 250 dollars par habitant. Nous avons donc de bonnes raisons de nous considérer comme faisant partie des pays les moins développés. Nos appels à l'aide adressés à tous les organes internationaux, et plus particulièrement aux institutions spécialisées des Nations Unies, sont donc justifiés.

60. Quant aux activités déjà menées en République populaire d'Angola par ces mêmes institutions spécialisées, nous voudrions exprimer à celles-ci notre gratitude la plus sincère, en particulier au PNUD et au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour l'aide et l'assistance qu'ils nous ont apportées et pour les projets que l'on met au point actuellement. Nous exprimons les mêmes sentiments de gratitude à tous les pays et à toutes les organisations qui, directement ou indirectement, ont contribué à l'amélioration des conditions de vie du peuple angolais et nous les remercions des sacrifices qu'ils ont consentis.

61. Nous comprenons que la consolidation de l'indépendance de la République populaire d'Angola devrait constituer maintenant une contribution directe à la lutte de libération nationale des peuples qui vivent encore sous la domination coloniale. Nous considérons également que la lutte armée menée par les peuples de la Namibie, du Zimbabwe et d'Afrique du Sud, par ce qu'on appelle le

Sahara occidental et le Timor oriental, continue d'être le moyen le plus valable pour obtenir leur droit inaliénable à l'indépendance; de ce fait, dans un esprit élémentaire de solidarité militante et du devoir internationaliste, nous assumons la responsabilité d'appuyer, dans la mesure du possible et selon nos modestes moyens, les demandes légitimes de ces mouvements, à savoir la SWAPO, le Front patriotique, l'African National Congress — le Front POLISARIO et le Frente Revolucionária de Timor Leste Independente [FRETILIN].

62. Cependant, certains éléments continuent à nous préoccuper, en premier lieu, les diverses formes de soutien accordé aux régimes fascistes et racistes de Pretoria et de Salisbury par les puissances impérialistes et néo-colonialistes, en particulier les Etats-Unis, la France, la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni, qui, en fournissant une aide sous forme d'armements, d'équipements militaires et d'investissements financiers, refusent d'observer l'embargo sur les armes et sur le ravitaillement en pétrole ainsi que d'autres sanctions, et fournissent également les techniques nucléaires et l'équipement nécessaire, ce qui constitue des actes d'agression flagrants contre les peuples d'Afrique australe et contre l'Organisation des Nations Unies elle-même.

63. Certes, il est exact que nous ne rejetons pas *a priori* la possibilité de créer des conditions favorables en Namibie et au Zimbabwe qui permettraient de trouver pour ces territoires une solution par voie de négociations. Mais il n'en est pas moins vrai que nous ne croyons pas, pour le moment, qu'une solution juste aux antagonismes existants puisse être trouvée simplement par le biais de pourparlers entre ce qu'on appelle le "groupe des cinq" et le régime de Vorster, dans le cas de la Namibie ou, selon un plan anglo-américain qui a déjà été refusé, dans le cas du Zimbabwe. De plus, nous continuons à ne pouvoir imaginer que ceux qui appuient ces régimes puissent se convertir véritablement et devenir les champions sincères des aspirations des peuples de la Namibie et du Zimbabwe.

64. C'est ainsi que je voudrais vous rappeler, comme le Président du MPLA et de la République populaire d'Angola l'a déjà si clairement indiqué, que :

"C'est seulement par la lutte armée qu'il sera possible de faire échec aux forces d'oppression dans le monde. Ce n'est pas par des négociations, des conférences ou des conseils que ces peuples détermineront leur propre avenir, car il existe une lutte d'intérêt, une lutte entre les classes sociales, menée par l'impérialisme, et le désir d'un groupe social de dominer tous les autres. C'est la lutte armée qui nous a amenés à la table de négociation en Suisse et qui a fait figurer les problèmes du Zimbabwe et de la Namibie au premier plan. Sans lutte armée, les luttes de libération nationale n'auraient aucune force. Il faut donc intensifier cette lutte."

65. Ce qui sera décisif pour la république populaire d'Angola toutefois, ce seront les attitudes ou les décisions prises dans un proche avenir par la SWAPO et par le Front patriotique.

66. Dans le contexte de l'appui à la lutte nationale de libération armée, nous considérons que les forces démocra-

tiques et progressistes de la communauté internationale ne peuvent pas rester indifférentes ou se croiser les bras, comme nous l'avons déjà déclaré ouvertement, que ce soit devant la lutte difficile et légitime du Sahara sous la direction du Front POLISARIO ou devant la lutte également dure et légitime du peuple du Timor oriental, menée par le FRETILIN, pour leurs droits à l'autodétermination et à l'indépendance. Après le retrait des anciennes puissances coloniales et après la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale qui contient la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, il est absolument inconcevable que devant une certaine passivité complice, ces deux mouvements de libération soient obligés de lutter les armes à la main contre des forces armées appartenant à certains pays qui sont membres du mouvement des non-alignés et qui n'ont pas pris les armes au cours de la période d'occupation espagnole et portugaise. Il nous semble donc absolument indispensable que les pays membres de l'OUA et du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux assument de toute urgence leurs responsabilités.

67. Dans le contexte de la solidarité avec d'autres peuples en lutte, nous voudrions réaffirmer à nouveau notre appui inconditionnel au peuple arabe de Palestine et à son représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine, dans la lutte contre le sionisme afin qu'ils retrouvent leurs droits et leur pays usurpés par Israël. En même temps, nous appuyons le droit absolu de cette organisation à prendre part à toutes les négociations concernant la solution de la situation du Moyen-Orient. L'absence de l'Organisation ou toute tentative pour la laisser de côté rendrait à jamais impossible l'élimination ou la liquidation de ce conflit. Nous voulons également réaffirmer notre solidarité militante avec le peuple coréen dans ses efforts persistants vers la réunification de son pays par les moyens pacifiques et sans ingérence étrangère dans ses affaires intérieures. Nous voulons réaffirmer de nouveau notre appui sans réserve au peuple de Porto-Rico dans sa juste lutte pour son plein droit à l'autodétermination et à l'indépendance et contre l'annexion de ce pays au territoire de l'Amérique du Nord. Nous réaffirmons de nouveau notre solidarité militante avec le peuple chilien dans sa lutte intransigeante pour reconquérir sa liberté, son indépendance et sa dignité humaine.

68. Le peuple angolais et son avant-garde révolutionnaire, le MPLA, ne veulent que vivre en paix à l'intérieur de leurs frontières géographiques. Ils sont conscients de leurs devoirs nationaux et internationaux ainsi que des dangers qui les entourent et des actes d'agression qui se préparent contre la République populaire d'Angola.

69. Le peuple angolais et ses dirigeants sont conscients qu'ils sont l'objet de graves menaces, d'abord, de la part du régime du Zaïre, qui, entre autres choses, a récemment conclu un contrat avec la compagnie Orbital Transport and Raketen [OTRAG], de la République fédérale d'Allemagne et, ensuite, de la part du régime sud-africain qui continue à entraîner des bandes de fantoches sur le territoire de la Namibie et à faire infiltrer des groupes armés sur le territoire angolais afin de semer la mort et la destruction parmi les populations de la frontière alors que leurs mentors, sans le moindre scrupule, ou même sans le

moindre sens du ridicule, proclament, dans certaines capitales européennes, américaines et africaines que telle ou telle province du pays a été occupée alors que personne ne les y a jamais vus, que ce soit dans une commune ou dans un commissariat municipal.

70. Les conséquences de ce genre de projet, qui pourraient être désastreuses, seront dues uniquement aux gouvernements de certaines puissances occidentales et de certains pays africains francophones.

71. En réaffirmant notre profonde gratitude devant la solidarité militante accordée au peuple angolais par les pays socialistes — je citerai en particulier l'Union soviétique et Cuba — et par les pays progressistes africains ainsi que par les forces démocratiques en général, nous souhaitons vous assurer que rien ne pourra faire dévier le peuple angolais de la voie révolutionnaire qu'il a librement choisie.

72. La lutte continue. La victoire est certaine.

73. M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Au nom de Dieu tout-puissant, miséricordieux et compatissant, permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne, d'exprimer nos condoléances à nos frères yéménites à la suite du décès tragique de leur chef, le président Al-Hamdi, tombé victime de la trahison des ennemis du progrès. Alors que nous présentons nos condoléances au peuple frère du Yémen, nous formulons l'espoir que ce sang innocent répandu leur donnera l'élan voulu, à eux et aux nations arabes, pour poursuivre et aller de l'avant.

74. Permettez-moi, au nom de la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, d'exprimer notre plaisir à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce plaisir ne résulte pas seulement du fait que nous savons quelles sont vos compétences et vos qualifications personnelles et que nous sommes convaincus qu'elles constitueront un facteur important pour le succès de nos délibérations; il est dû aussi aux liens fraternels et stratégiques qui lient nos deux pays frères et les dirigeants de nos pays qui luttent côte à côte dans le cadre du mouvement des non-alignés pour la liberté, la justice, la paix et la sécurité internationales.

75. Nous voudrions également, Monsieur le Président, exprimer le plaisir que la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste éprouve à manifester sa satisfaction devant les services rendus par l'ambassadeur Amerasinghe, représentant permanent du Sri Lanka, lorsqu'il a présidé la dernière session de l'Assemblée internationale.

76. Nous sommes également très heureux de voir le Secrétaire général des Nations Unies, M. Waldheim, poursuivre à son poste les responsabilités très élevées qui sont les siennes avec le même dévouement inlassable au service de notre organisation, dont nous sommes convaincus qu'elle pourra ainsi répondre aux aspirations de paix et de liberté de tous les peuples. Nous avons été particulièrement heureux de la visite que le Secrétaire général a effectuée en Jamahiriya arabe libyenne, le 23 août dernier. Cette visite a été l'occasion favorable d'échanger des vues sur des questions particulièrement importantes, et je voudrais, à cet

égard, souligner combien la Jamahiriya arabe libyenne apprécie ses efforts dans l'intérêt de la liberté et de la justice.

77. La délégation de mon pays est très heureuse de ce que deux nouveaux Etats, savoir la République socialiste du Viet Nam et la République de Djibouti, soient entrés au sein de la communauté internationale. L'admission de la République socialiste du Viet Nam en tant que Membre des Nations Unies constitue une victoire pour les forces de paix et de justice, une victoire pour les peuples du tiers monde contre les forces de terrorisme et de domination. Le grand peuple du Viet Nam a remporté la plus grande victoire de l'histoire contemporaine contre la plus grande puissance impérialiste. Il a maintenant remporté, de plus, une victoire politique sur ces mêmes forces qui avaient tenté, par des moyens illégitimes, de faire obstruction à son mouvement révolutionnaire. Avec sa riche expérience acquise au cours de 30 années de lutte, le peuple du Viet Nam, alors qu'il rallie l'Organisation internationale, constitue une force efficace qui viendra épauler tous les efforts pour faire triompher les intérêts des peuples et pour éliminer la domination, la manipulation et la monopolisation.

78. La délégation de mon pays se réjouit également que la République de Djibouti, après être entrée dans l'OUA ainsi que dans la Ligue des Etats arabes, se soit jointe à la communauté internationale. L'indépendance de Djibouti et son admission au sein de l'Organisation des Nations Unies constituent une victoire des peuples africains contre les forces de l'impérialisme. Elle est la liquidation de l'un des bastions du colonialisme sur notre grand continent. Nous sommes convaincus que la présence parmi nous de la République de Djibouti renforcera nos efforts pour répondre aux espoirs communs et aux aspirations de nos peuples.

79. Les Nations Unies ont consacré des efforts considérables à la cause de la paix, à la recherche de la liberté et de la prospérité des peuples du monde. Cependant, malgré ces efforts, la tension continue de prévaloir dans quelques parties du monde, et les forces de l'injustice, du colonialisme, du sionisme et du racisme, continuent à perpétrer leur agression, persévèrent dans leur tentative de domination et de manipulation pour faire obstruction aux efforts de notre organisation.

80. Les peuples d'Afrique en lutte — et nous sommes fiers d'être parmi eux — ont réussi à remporter de magnifiques victoires contre les forces de la domination coloniale, ces récentes années, en Angola, au Mozambique, en Guinée-Gissau, à Sao Tomé-et-Principe et à Djibouti. Cependant, certaines parties du continent qui nous sont chères subissent encore les pires formes de manipulation de la part du racisme et du colonialisme : le Zimbabwe, l'Afrique du Sud et la Namibie. Les régimes racistes qui y sévissent, et qui sont soutenus par l'impérialisme et le colonialisme, poursuivent leur politique inhumaine, au mépris total du monde entier, avec l'appui de l'impérialisme et du colonialisme. Les peuples de ces régions, toutefois, épaulés par les forces progressistes de l'Afrique et du monde, ont infligé des coups sévères à ces régimes racistes malgré le fait qu'ils soient soutenus par les forces du colonialisme et de l'impérialisme.

81. Les victoires remportées par les peuples du Zimbabwe, de l'Afrique du Sud et de la Namibie sont également des victoires sur le colonialisme et l'impérialisme, qui sont les plus grands adversaires de l'indépendance, de la liberté et des aspirations des peuples. Les forces du mal et les défenseurs de l'impérialisme et du racisme ont été écrasés par les victoires des peuples d'Afrique. Par conséquent, ils ont dû recourir au subterfuge : au lieu de s'opposer au mouvement de libération, ils le suivent, cherchant à le détourner de son cours afin de servir leurs intérêts et les intérêts de leurs marionnettes racistes. Et l'on peut s'étonner dès lors : depuis quand le colonialisme américain et britannique se met-il à soutenir la cause des peuples ? N'étaient-ce pas les Britanniques, soutenus par l'Amérique, qui ont créé le régime d'Ian Smith, le régime raciste d'Afrique du Sud et le régime sioniste de Palestine ? Ces puissances coloniales sont celles qui fournissent des armes aux régimes de Vorster et de Smith. Ces puissances coloniales tentent également d'élargir leur soutien politique aux régimes racistes, exerçant de manière illégitime un privilège qu'elles se sont octroyé, à savoir le privilège de s'opposer aux aspirations et aux espoirs des peuples de cette région.

82. En tant qu'Africains, nous sommes les gens les mieux placés pour apprécier la paix, parce que nous avons lutté pendant des années pour l'acquérir, en sacrifiant des millions de vies. Nous autres, plus que quiconque, estimons la paix. Cet amour de la paix nous engage d'autant plus à la cause de la liberté véritable et indivisible. Le peuple de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste a lutté pendant des lustres contre le colonialisme fasciste italien et l'impérialisme, pour la liquidation de bases étrangères dans notre pays et pour le contrôle de monopoles étrangers. Nous avons appuyé les peuples de la Namibie, du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud dans leur lutte pour la liberté. Notre peuple a prodigué son assistance et continuera à la prodiguer à ces peuples, pour qu'ils puissent réaliser leur liberté, qui est aussi la nôtre. Le chef de notre grande révolution du premier septembre, le colonel Muammar Al-Qadhafi, a expliqué notre politique stratégique à l'égard de la cause de la libération du continent africain, en déclarant : "Nous ne pouvons nous considérer indépendants nous-mêmes aussi longtemps que d'autres parties du continent souffrent encore du colonialisme et du racisme."

83. La délégation de la Jamahiriya a récemment décrit au Conseil de sécurité la position de notre pays en ce qui concerne la question du Zimbabwe⁴. Nous sommes en faveur de toute initiative visant à l'élimination du régime raciste de Smith. Par cela, nous voulons dire que nous appuyons sans réserve et que nous faisons nôtre la lutte du peuple du Zimbabwe, sous la direction du Front patriotique, afin de renverser le régime raciste. L'expérience passée nous a appris que les Nations Unies devraient se montrer prudentes afin de ne pas être utilisées comme un moyen d'obstruction à la lutte du peuple du Zimbabwe.

84. Certaines parties de notre continent demeurent occupées. L'occupation se poursuit dans l'île de Mayotte, qui fait partie indivisible de l'archipel des Comores, ce qui constitue une violation de la souveraineté d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies et de l'OUA.

⁴ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-deuxième année, 2034^e séance.*

85. La situation dans le continent africain, y compris la lutte contre les régimes racistes, ne saurait être séparée de celle qui règne dans le monde arabe où le peuple palestinien et les peuples arabes poursuivent la lutte contre le régime raciste et d'agression qui occupe la Palestine et d'autres territoires arabes. Les régimes racistes de la Palestine occupée, de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe, sont fondamentalement liés. Ces liens ont été parfaitement décrits dans la résolution historique de l'Assemblée générale identifiant le sionisme avec le racisme et le dénonçant comme une forme de discrimination raciale [résolution 3379 (XXX)].

86. Nous autres du monde arabe, comme nos amis du continent africain, sommes engagés dans la lutte contre les régimes racistes inhumains représentant une petite minorité blanche étrangère, régimes qui ont été créés par le colonialisme. Le régime de Smith et le régime raciste de l'Afrique du Sud furent créés par le même colonialisme que celui qui a remis la Palestine à la minorité raciste qui la dirige maintenant. L'impérialisme qui soutient les racistes sionistes dans la Palestine occupée est le même impérialisme que celui qui soutient les régimes racistes de l'Afrique australe. Le même impérialisme qui a essayé de détourner le cours de la révolution en Afrique a également essayé de détourner le cours de la révolution que mène la nation arabe dans les territoires occupés de Palestine.

87. Ce que l'on appelle la question du Moyen-Orient, c'est en fait la question du colonialisme raciste, du colonialisme qui a déraciné le peuple palestinien de sa patrie, a occupé les territoires arabes et continue de perpétrer l'agression contre la nation arabe.

88. Nous, dans le monde arabe, recherchons la paix et aimons la liberté. Nous sommes convaincus que la paix ne pourra être obtenue sans un changement radical de la nature du régime raciste en Palestine occupée. La nation arabe tout entière, et le peuple de Palestine en particulier, sont victimes de l'agression impérialiste sioniste. Il y a un agresseur et il y a une victime. Si nous voulons une paix véritable, il faut bien comprendre qu'aucune solution ne sera possible tant que l'agression n'aura pas cessé et qu'on ne sera pas venu à l'aide de la victime.

89. Il serait donc absurde pour les forces impérialistes d'essayer de bafouer les droits du peuple de Palestine et de saper leur résistance et leurs aspirations nationales.

90. J'ai déclaré que la nation arabe cherchait la paix. Mais qu'est-ce que la paix ? Ce n'est pas le type de paix que les forces impérialistes cherchent à imposer à la nation arabe et au peuple de Palestine. Ce n'est pas la paix des puissances impérialistes, qui cherchent à se poser en arbitre. Comment un agresseur peut-il être un arbitre ? Comment les Etats-Unis d'Amérique peuvent-ils être un arbitre ? Israël n'est qu'une forteresse derrière laquelle s'abritent le colonialisme, l'impérialisme mondial et les Etats-Unis d'Amérique. Le lien organique qui unit les maîtres et leurs agents est profondément ancré. Sans l'aide et l'appui qu'offrent les Etats-Unis aux agresseurs sionistes, la situation dans la région ne se serait jamais aggravée à ce point.

91. Il est plutôt étrange, mais pas étonnant, que les colonialistes souffrent d'un manque de logique. Les Etats-

Unis d'Amérique condamnent la création de colonies de peuplement, mais donnent l'argent et les armes qui permettent précisément de les construire. Mais telle est la nature de l'impérialisme et des agresseurs. Cette situation fait peser une menace contre la paix dans le territoire. Je le répète, sans l'appui impérialiste américain, l'ennemi sioniste n'aurait pu fouler aux pieds la Charte des Nations Unies et ses résolutions ni ignorer les droits de l'homme et les valeurs humaines.

92. Les tentatives désespérées des colonialistes visant à modifier le cours suivi par les nations arabes par l'octroi d'une légitimité à l'occupant ne peuvent, à long terme, réussir, et s'ils y parvenaient grâce à leurs efforts pour diviser les nations arabes et faire obstacle à leur unité et à leur solidarité, ce succès ne durerait guère. La nation arabe est une force créatrice capable de surmonter les revers et de remporter des victoires. Tous ceux qui connaissent l'histoire de notre nation n'auront aucune difficulté à comprendre quelle est actuellement la situation dans la région et ce que sera l'avenir de celle-ci.

93. Il y a deux jours, le raciste Dayan est allé jusqu'à menacer l'Organisation des Nations Unies, et, parlant au nom des Etats-Unis, a dit que ces derniers s'opposeraient à tout effort de paix. Comment peut-il parler au nom des Etats-Unis ? Je veux demander à cet arrogant représentant de l'Etat terroriste, le représentant de Menachem Begin, ce grand terroriste que nous connaissons tous à cause de Deir Yassin : quel a été le sort d'Hitler, le sort du nazisme, le sort du fascisme italien ?

94. Nous, nations arabes, connaissons le colonialisme depuis longtemps, du temps où il s'appelait "Croisades". Il n'y aura jamais de paix tant que subsistera le sionisme raciste que vante son représentant.

95. Cette affirmation ne doit en rien laisser entendre que nous sommes opposés à la paix. Nul ne souhaite la paix plus que nous. Mais la paix que nous recherchons est une paix authentique, non pas une paix fondée sur l'acceptation de l'injustice et la légitimisation de l'agression.

96. Nous avons besoin d'une paix humanitaire, par laquelle le droit l'emportera sur l'agression. Nous voulons une paix véritable, qui ne soit pas fondée sur la suprématie raciale ou la légitimisation de l'agression.

97. Nous n'avons pas à chercher bien loin pour reconnaître le caractère raciste du régime sioniste. Nous avons vu beaucoup de Noirs américains de croyance juive se faire expulser d'Israël, ce qui confirme ce que nous disons et nous rappelle le passé. La paix n'est possible que si le peuple palestinien peut réaliser son aspiration à la liberté dans sa patrie et se voit restituer son droit de retourner dans cette patrie, ce même droit à l'autodétermination dont bénéficient les autres nations. Les droits de l'homme ne peuvent être sacrés dans une région donnée et ignorés dans une autre. Aucun Etat, arabe ou non, n'a le droit de se proclamer l'intermédiaire du peuple palestinien ou de sa révolution.

98. Dans leurs tentatives pour diviser la nation arabe, les impérialistes qualifient certains Etats arabes de "réjectionnistes" et d'autres de "non-réjectionnistes" et de modérés.

Mais qu'est-ce qui est rejeté ? Selon nous, les peuples arabes sont tous d'accord pour rejeter les efforts tendant à leur dicter les termes d'une reddition aux impérialistes et à perpétuer l'agression. Il n'y a pas de divergence sur ce point entre les Etats de la nation arabe. Nous rejetons tous l'idée qu'on nous dicte les termes de la paix. C'est l'ennemi sioniste qui rejette les décisions des Nations Unies et des autres organisations internationales. Ce sont les sionistes qui rejettent tous les efforts visant à réaliser une paix authentique. C'est en proclamant les territoires arabes occupés "territoires libérés" que le régime raciste sioniste a le mieux exprimé sa nature agressive et exposé ses pratiques racistes. Les sionistes continuent de créer des colonies de peuplement racistes dans les territoires arabes occupés. Ce n'est pas seulement moi qui le dis; c'est ce qu'a dit aussi le représentant de la bande terroriste quand il a pris la parole ici, il y a deux jours. La politique raciste d'Israël est fondée sur l'expansion continue et l'agression contre les nations arabes et le peuple palestinien. Ses efforts en vue de réaliser les objectifs du sionisme, c'est-à-dire d'établir une entité sioniste couvrant toute la région qui va du Nil à l'Euphrate, deviennent chaque jour plus évidents. Pour Israël, la carte n'indique pas Israël tel qu'il est maintenant, mais comme un Etat qui s'étend du Nil à l'Euphrate, conformément aux objectifs du sionisme international.

99. La leçon tirée de la lutte des peuples a montré le caractère véridique des vues de feu le dirigeant Gamal Abdel Nasser, à savoir que ce qui a été pris par la force ne peut être repris que par la force. Dans le monde arabe, nous haïssons la guerre plus que tout autre peuple, mais quand la guerre est faite pour défendre la cause de la libération et de la dignité de l'homme, alors elle est légitime. Le saint Coran dit : "La guerre est un devoir; pourtant, c'est un devoir détestable." La solution de ce que l'on appelle le problème du Moyen-Orient ne sera pas obtenue à coups de communiqués ni de conférences. On n'y parviendra qu'en rendant ce qui a été usurpé, qu'en empêchant l'usurpateur de poursuivre ses actes criminels, qu'en appliquant la justice, qu'en reconnaissant les droits et en s'opposant à l'agression. Cette solution réside dans la solidarité et l'unité de la nation arabe, car, en dernière analyse, elle est du côté de la justice.

100. Les événements survenus à New York ces jours derniers à propos de ce que l'on a appelé une "solution" sont quelque peu cocasses si on les examine dans l'optique des réalités que nous offre une telle solution. La déclaration soviéto-américaine publiée le 1^{er} octobre 1977, et qui selon certains contenait des éléments positifs, mentionnait les droits légitimes du peuple palestinien. Mais l'encre avait à peine séché sur ce document qu'un communiqué américain a été publié et qui affirmait que les mots "droits nationaux" n'y figuraient pas, car ils pourraient être interprétés comme signifiant le droit à l'autodétermination, c'est-à-dire la notion d'Etat. Ces termes ont été délibérément omis, parce que les Américains ne souscrivent pas au droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Ensuite est venue la déclaration américano-israélienne du 5 octobre 1977, laquelle, à son tour, supprimait et nullifiait complètement l'intention et le sens de la déclaration soviéto-américaine. C'est après la déclaration du président Carter lui-même que la solidarité et l'alliance des Etats-Unis avec l'ennemi ont été vraiment révélées. Il est également devenu parfaitement clair que l'Amérique ne pourrait, en aucun

cas, agir comme intermédiaire, et que l'Amérique et Israël sont étroitement liés dans la campagne colonialiste contre la nation arabe et le peuple palestinien. Les événements survenus ces derniers jours à New York ont révélé cette amère vérité et ont illustré la domination sioniste sur le peuple américain lui-même, ce grand peuple qui souffre du sionisme tout autant que nous en souffrons dans notre partie du monde. Cela nous rappelle les observations d'un diplomate loyal représentant son pays au Caire — je crois qu'il s'appelait Ness — qui a dit que les rapports entre Washington et Tel-Aviv étaient plus solides que ceux qui existaient entre Washington, Hawaii et l'Alaska. La revue *Time* a déclaré que chaque Israélien reçoit 600 dollars par an de la part des Etats-Unis d'Amérique. Est-ce là la logique de ceux qui veulent jouer un rôle de médiateurs ? Le journaliste Joseph Hartsch pensait à ces droits acquis dans un article publié dans le *Christian Science Monitor* du 6 octobre 1977, lorsqu'il déclarait :

“M. Carter est intervenu avec la plus grande réticence. Il y a deux ans seulement, le président Gerald Ford et son secrétaire d'Etat Kissinger avaient décidé qu'il était nécessaire d'utiliser le levier américain pour faire pression sur Israël. Ils avaient retardé la livraison de certaines armes américaines à Israël. Le lobby israélien à Washington a obtenu la signature de 76 sénateurs dans une lettre qui demandait au Président “de bien vouloir réagir favorablement aux besoins militaires et économiques urgents d'Israël”. Les Israéliens ont obtenu ce qu'ils voulaient.

“M. Carter a relevé le défi que le premier ministre Begin avait lancé par sa politique d'annexion. Il convient de se demander si l'Etat d'Israël peut contrôler plus de voix au sein du Sénat des Etats-Unis que ne le peut le Président des Etats-Unis. Le lobby israélien est le plus puissant qu'ait jamais possédé un gouvernement étranger à Washington; même M. Carter ne peut être certain d'être en mesure de rallier au Sénat plus de votes que ne le peut M. Begin⁵.”

Voilà ce que disait un témoin oculaire.

101. Il est absurde et regrettable que les combattants pour la liberté en Palestine et en Afrique soient qualifiés de terroristes. La question se pose donc de savoir qui sont les véritables terroristes : sont-ce les combattants de la liberté ou ceux qui commettent des actes d'agression contre les peuples épris de paix ? Selon la logique de l'impérialisme, les terroristes sont ceux qui combattent pour la liberté et ceux qui défendent la cause de la liberté et de l'humanité. Il convient d'établir une distinction entre le terrorisme et le combat pour la liberté. La Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, inspirée par la religion islamique qui est la loi de notre peuple et dont nous observons strictement les dispositions, s'oppose au terrorisme. Nous condamnons les enlèvements d'avions, les prises d'otages et le meurtre de personnes innocentes. Le saint Coran dit à ce sujet :

“C'est pourquoi Nous avons prescrit sur les enfants d'Israël que quiconque tuerait une personne — à moins qu'en échange d'une autre ou à cause d'un désordre commis sur la terre . . . c'est comme s'il avait tué tous les

gens ensemble. Et quiconque lui fait don de la vie, c'est comme s'il faisait don de la vie à tous les gens ensemble.”
[V Maïda : 35.]

102. Les forces révolutionnaires de par le monde, qui appuient les justes causes des peuples et la cause des droits de l'homme, ont fait l'objet d'une campagne hostile de la part des puissances colonialistes et impérialistes qui cherchent à les faire passer pour des terroristes. Cependant, les colonialistes ne peuvent leurrer qui que ce soit, car tout le monde connaît les faits et sait qui sont les véritables terroristes. Tout le monde sait également que les terroristes internationaux sont ceux qui dominent d'autres peuples, ceux qui monopolisent les ressources des autres peuples et commettent des actes d'agression militaire contre eux. Est-ce que le meurtre de millions de personnes au Viet Nam ne constitue pas un acte de terrorisme ? Est-ce que le meurtre du peuple palestinien, des peuples du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud ne sont pas des actes de terrorisme ? Quel crime ont donc commis les peuples vietnamien, palestinien et africains ? Il est évident qu'il ne faut pas blâmer le grand peuple américain, qui a été forcé de s'engager dans une guerre terroriste et impérialiste pour le soutien de Menachem Begin, le terroriste de Deir Yassin, pas plus qu'il ne faut tenir pour responsables les dizaines de milliers d'Américains innocents qui ont été tués dans une guerre qui ne servait que les intérêts colonialistes et impérialistes.

103. En examinant cette question, les Nations Unies devraient définir le terme “terrorisme”. Le terrorisme est un acte perpétré par de grandes puissances colonialistes pour pouvoir imposer leurs conditions et leurs solutions politiques tout en refusant d'engager un dialogue avec des Etats plus petits.

104. Je tiens à assurer l'Assemblée que la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste continuera de chérir les principes islamiques et humanitaires et de s'opposer au terrorisme et au meurtre de personnes innocentes. Elle continuera d'appuyer la juste cause des peuples qui luttent. Notre objectif est de contribuer à l'élimination des forces du mal, de l'injustice, du sionisme et du racisme, et à la réalisation de la prospérité et de la justice, ainsi qu'à la protection de la dignité humaine.

105. La tension s'étend dans de nombreuses autres parties du monde. Certaines de ces questions ont déjà été prises en main par l'Organisation des Nations Unies, tandis que d'autres leur ont été imposées. En tant qu'Etat méditerranéen, nous ne saurions nous tenir à l'écart des événements qui se produisent dans cette région. De concert avec d'autres peuples de la région, mon pays participe aux efforts visant à y éliminer les dangers de la guerre et les conflits internationaux. Mais on ne pourra y parvenir qu'en extirpant les bases et les flottes étrangères qui menacent directement la liberté et la sécurité des peuples de la région. Tant que ces bases et ces flottes étrangères demeureront dans la région, la Méditerranée ne saurait être une mer de paix et d'harmonie.

106. En examinant la situation qui règne dans la Méditerranée, on ne peut pas songer à une question importante, à savoir la question de Chypre. La situation à Chypre nous préoccupe profondément. Nous appuyons les efforts des

⁵ Cité en anglais par l'orateur.

Nations Unies pour résoudre ce problème. Une telle solution, à notre avis, devrait se fonder sur un accord entre les communautés grecque et turque, afin qu'elles se réconcilient au sein de l'unité, de la souveraineté et du non-alignement de Chypre. Le retrait des bases colonialistes britanniques de Chypre doit être un facteur de la solution du problème, car ces bases constituent une menace non seulement pour l'indépendance de Chypre, mais également pour les peuples voisins.

107. La situation en Corée continue d'être une menace pour la paix et la sécurité internationales. La présence de forces étrangères dans ce pays empêche la réunification des deux parties de la Corée. La présence de ces forces sous le drapeau des Nations Unies est, en soi, une violation des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. La présence de ces forces a sapé les efforts du peuple coréen visant à réunifier le pays, et a affaibli le prestige et le rôle de l'Organisation des Nations Unies dont le nom et le drapeau ont été utilisés pour perpétrer une agression contre le peuple en lutte de la Corée.

108. Le moment est venu de mettre un terme à cette violation flagrante de la Charte des Nations Unies, à cet usage abusif de l'Organisation pour atteindre les objectifs de certaines puissances et élargir leurs sphères d'intérêt. L'Organisation internationale, dont la seule raison d'être est d'assurer la paix et la prospérité, ne doit pas être utilisée plus longtemps comme un instrument de division et d'agression.

109. Fermement attaché au principe de l'unité, le peuple de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste appuie vigoureusement la lutte légitime du peuple coréen pour le rétablissement de l'unité nationale et l'élimination de la division artificielle imposée par la force depuis un quart de siècle.

110. Ma délégation estime que la première et extrêmement importante étape à franchir en ce sens est le retrait immédiat de toutes les forces étrangères stationnées en Corée du Sud, étant donné que ces forces constituent, à notre avis, le principal obstacle sur la voie d'un règlement.

111. Les questions dont notre organisation est saisie sont certes importantes et graves. Leur solution exige les efforts concertés des Etats Membres épris de paix; elle exige également que l'Organisation reçoive l'élan nécessaire pour lui permettre d'aboutir à la solution de ces problèmes. Nul ne peut nier l'importance des efforts entrepris par les Nations Unies ni, d'autre part, les difficultés auxquelles notre organisation doit faire face. La plus importante de ces difficultés est l'inégalité, contraire à l'esprit de la Charte, qui existe entre les Membres de l'Organisation. Le moment est venu de réviser la Charte afin de garantir l'égalité de tous les Etats, indépendamment de leur population et de leur puissance économique et militaire. La Jamahiriya arabe libyenne a soulevé cette question à l'OUA, à la Conférence islamique et aux conférences des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés. Toutes ces conférences ont adopté à l'unanimité des résolutions demandant que la Charte des Nations Unies soit révisée le plus rapidement possible afin de réaliser l'égalité entre les Etats Membres. L'égalité ne saurait être atteinte aussi longtemps qu'une

poignée d'Etats jouira du droit de veto contre les décisions de la majorité des membres de la communauté internationale, droit qui a été utilisé abusivement pour faire obstacle à la cause de la liberté des peuples. Il n'y a aucune justification à l'existence de ce droit dénué de tout fondement. Un petit nombre d'Etats qui se sont octroyé ce droit l'utilisent contre la volonté de la majorité des peuples du monde. La situation est très différente aujourd'hui et on ne peut plus ignorer la volonté de l'écrasante majorité des Etats.

112. L'engagement des petits Etats en faveur de la paix n'est pas moins important que celui des prétendues grandes puissances. Le droit de veto fait obstacle aux efforts de l'Organisation internationale.

113. La Jamahiriya arabe libyenne a foi dans le rôle de l'Organisation et appuie totalement cette dernière. Le rôle que jouent les Nations Unies dans le maintien de la paix est l'espoir des peuples et le gardien des petits Etats. Si chaque Etat, et notamment les grandes puissances, peut travailler isolément sans les Nations Unies, quelle est alors l'utilité de l'Organisation? Et si certains pays Membres, qui agissent de façon unilatérale, appliquent la loi de la jungle et pensent qu'ils peuvent imposer leur volonté et résoudre leurs problèmes en recourant à la force, comme cela s'est produit dans de nombreuses parties du monde – et en Jamahiriya récemment –, alors, pendant combien de temps permettrons-nous à ces grandes puissances de travailler isolément, en dehors des Nations Unies, ou d'utiliser les services de mercenaires pour envahir des pays et détruire l'indépendance des peuples? Le phénomène de l'utilisation des mercenaires est une pratique qui mérite notre attention et notre examen. Ce qui s'est passé dans la République soeur du Bénin, il y a quelques mois, mérite l'attention des petits Etats qui doivent examiner sérieusement la gravité de la question. Cette pratique néo-colonialiste menace l'indépendance des petits pays. L'Organisation des Nations Unies devrait étudier ce problème et y mettre fin.

114. L'adhésion aux objectifs et aux principes de l'Organisation des Nations Unies, le respect de ses résolutions sont maintenant plus importants que jamais. Il est indispensable que l'Organisation exerce des pressions et renforce les sanctions prévues par la Charte contre quiconque la viole, suit la loi de la jungle et fait fi des résolutions de l'Organisation. Aussi longtemps que le droit de veto existe et aussi longtemps que certains pays essayent d'imposer leur volonté à l'Organisation, nous ne pouvons rien faire là contre.

115. Le mouvement des pays non alignés, dont votre pays, Monsieur le Président, sous la direction du président Tito, a contribué à établir les fondations, joue un rôle important dans les affaires internationales. La Jamahiriya arabe libyenne, qui est fière d'y jouer un rôle actif en tant que membre, réaffirme son adhésion à la politique de non-alignement. La délégation de la Jamahiriya arabe libyenne saisit cette occasion pour donner son appui à ce mouvement et au rôle qu'il joue dans la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes opposés aux alliances militaires, aux camps armés et aux blocs. Notre pays a libéré son économie, il a libéré son territoire des bases colonialistes étrangères et s'est joint au groupe des pays non alignés afin de participer, dans son cadre national, à

l'élimination des sphères d'influence et de domination, et de défendre le droit des nations à libérer leur patrie. La présence de bases étrangères sur les territoires de petites nations est une menace non seulement pour leur indépendance, mais aussi pour l'indépendance des pays voisins et pour la sécurité internationale. Nous nous félicitons de toute coopération sur la base de l'égalité. Nous nous opposons à l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats et nous ne permettons pas à d'autres de s'ingérer dans nos propres affaires. Nous sommes prêts à coopérer avec tout Etat selon les lignes d'une politique non alignée et indépendante. Nous rejetons tous les termes dictés par une puissance quelconque. En dépit de la petite taille de notre pays et de ses ressources limitées, nous défendons fermement nos principes et nous appuyons résolument les peuples épris de paix. Nous ne désirons pas nous aligner avec un côté ou l'autre et nous voulons traiter avec les Etats quelles que soient leurs importance et leur puissance économique et militaire, sur la base de leur respect de la souveraineté des autres Etats et de l'appui qu'ils apportent aux causes justes.

116. La Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste estime que les organisations régionales telles que l'OUA, la Ligue des Etats arabes et la Conférence islamique, jouent un rôle important en appuyant les efforts des Nations Unies en faveur de la paix et de la liberté. L'expérience a montré, au cours de ces dernières années, que ces organisations avaient joué un rôle important pour appuyer le travail de notre organisation, tant dans le contexte de leur contribution à l'intérieur des Nations Unies que dans le contexte des réunions qu'ils ont tenues dans leurs régions respectives. Mon pays a eu l'honneur d'accueillir la huitième Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères du 27 Jumad Al Awal au 3 Jumad Al-Thani 1397H, c'est-à-dire du 16 au 22 mai 1977.

117. A cette conférence, les Ministres des affaires étrangères ont traité de sujets importants ayant des conséquences d'une grande portée aux niveaux régional et international, et ont adopté des résolutions et des recommandations importantes à propos de ces questions. L'un des sujets de discussion a été *l'apartheid*. Les Ministres des affaires étrangères ont réitéré l'engagement des pays musulmans de lutter contre le racisme en Afrique du Sud, en Namibie, au Zimbabwe et en Palestine occupée. Ils ont souligné la nécessité d'éliminer ces pratiques odieuses, qui cherchent à humilier l'homme pour des raisons de couleur, de croyance, de race et de religion. Les Ministres ont également discuté de la situation au Moyen-Orient, notant avec regret que l'entité sioniste continue de suivre une politique d'agression sous forme d'occupation, d'expansion, d'annexion et aussi de mauvais traitements de la population arabe vivant dans les territoires occupés. La Conférence a exprimé sa vive inquiétude à propos de la situation dangereuse qui résulte de la violation continue, par les sionistes, de la Charte des Nations Unies, des principes et des dispositions du droit international et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Conférence a fait ressortir que cette situation pourrait amener le monde au seuil d'un nouveau conflit armé.

118. La Conférence a rendu hommage à la lutte du peuple arabe de Palestine et des autres territoires arabes occupés et a réaffirmé son appui à sa lutte légitime en vue de libérer les

territoires occupés et de mettre un terme à l'occupation sioniste, de recouvrer ses droits nationaux inaliénables et de protéger le statut spirituel islamique et arabe de Jérusalem. La Conférence a souligné que la question de Palestine est au coeur du problème du Moyen-Orient et qu'une paix juste et durable ne peut être instaurée qu'avec le retrait total et inconditionnel des sionistes de tous les territoires arabes occupés, la restauration du droit du peuple de Palestine à l'autodétermination et la création d'un Etat indépendant en Palestine.

119. La Conférence a réaffirmé son engagement d'appuyer totalement la lutte du peuple d'Afrique du Sud et des mouvements de libération d'Afrique australe, ainsi que de continuer à fournir à ces mouvements l'aide morale et matérielle voulue pour leur permettre de poursuivre leur lutte pour la liberté et l'indépendance.

120. Dans le domaine économique, la Conférence a prié instamment les pays développés d'adopter une attitude positive en matière de coopération économique internationale, soulignant l'importance que revêt l'application des résolutions relatives au programme intégré sur les produits et à l'engagement des pays en développement de créer le plus tôt possible un fonds commun. Le communiqué final de la Conférence a été distribué sous la cote A/32/133.

121. En tant que pays en développement appartenant au tiers monde, la Jamahiriya arabe libyenne travaillera de concert avec d'autres délégations, soit directement, soit au moyen de dispositions collectives, à la solution des problèmes du tiers monde. Sur cette base et pour la cause de la solidarité et de la coopération mutuelle entre pays du tiers monde, la Jamahiriya arabe libyenne et la Conférence islamique ont aidé le Gouvernement et le peuple des Philippines à résoudre un problème d'ordre intérieur qui avait entraîné la mort de bien des innocents. A la suite de l'Accord de Tripoli, la paix a été rétablie dans le sud des Philippines pour la première fois depuis de nombreuses années. Nous sommes persuadés que la réaction des parties intéressées, et particulièrement le Gouvernement des Philippines, et l'attitude positive dont elles ont fait preuve inciteront la Conférence islamique à continuer d'oeuvrer en vue de la solution de cette question, non pas dans le but de s'immiscer dans les affaires intérieures d'un autre Etat, mais bien plutôt dans celui de promouvoir la solidarité entre les peuples du tiers monde, auquel appartiennent les peuples des Etats membres de la Conférence islamique et celui des Philippines. La Conférence islamique prend également part aux efforts tendant à réduire les tensions, de quelque partie du monde qu'elles puissent surgir.

122. L'humanité ne pourra pas jouir d'une paix durable tant que l'effrayante course aux armements se poursuivra, tant quantitativement que qualitativement. Malgré les nombreux efforts déployés depuis la fin de la seconde guerre mondiale, durant laquelle le monde a été le théâtre des pires horreurs et des plus grandes souffrances que peut infliger une guerre, on continue de constater un accroissement et un perfectionnement des armes de destruction et de leur utilisation. La course pour se procurer ces armes est terrible et les budgets de nombreux Etats ont été complètement déséquilibrés pour cette raison. L'industrie des armements n'a pas seulement absorbé les fonds qui étaient, disait-on,

destinés à l'alimentation, à l'enseignement et aux soins médicaux, elle a également détourné l'esprit d'invention de l'humanité et l'a littéralement envoûtée, lui faisant trouver le chemin le plus court pour parvenir à la pollution de l'environnement en contaminant même le peu qui reste pour l'usage de l'homme.

123. On a dépensé près de 400 milliards de dollars pour la production et l'achat d'armes, mais 500 millions d'êtres humains ont faim, sont sous-alimentés et risquent de mourir d'inanition, près de la moitié des enfants d'âge scolaire de par le monde ne reçoivent aucun enseignement et près de la moitié de la population mondiale reste sans traitement et sans soins médicaux.

124. Cela prouve la gravité des circonstances et exige l'adoption immédiate de mesures internationales efficaces permettant de mettre un terme à cette terrible course aux armements et d'utiliser les fonds pour le bien-être de l'humanité.

125. Les Etats non alignés ont compris la gravité de la situation et, lors de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue à Colombo en 1976, ils ont demandé la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour examiner ce sérieux problème⁶. A sa trente et unième session, l'Assemblée générale a fait sienne cette recommandation [résolution 31/179 B]. Nous souhaitons que la session extraordinaire qui aura lieu l'an prochain soit couronnée de succès. Nous espérons que les représentants des peuples du monde se mettront d'accord sur le texte d'une déclaration portant sur les dangers des armes et dans laquelle seront énoncés des principes précis interdisant la production et l'utilisation des armes; nous espérons qu'ils se mettront d'accord sur un programme d'action permettant d'assurer l'application des principes et des mesures efficaces prévues dans la déclaration. Ce programme d'action devrait fixer une limite dans le temps qui tienne compte des dangereuses réalités de la situation afin qu'il n'y ait pas de temps perdu.

126. La délégation de la Jamahiriya arabe libyenne fera tous les efforts possibles pour contribuer au succès de cette session et pour rehausser le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement afin qu'elles puissent s'acquitter des responsabilités qui leur incombent pour la cause de la paix et de la sécurité internationales.

127. La production par certains Etats d'armes de destruction ne sert pas la cause de la paix et de la sécurité internationales. On a appris récemment que les Etats-Unis avaient fabriqué une bombe à neutrons. Les Nations Unies devraient faire tous les efforts possibles pour persuader les Etats-Unis de s'abstenir de fabriquer cette arme destructrice et d'en interdire la production et la prolifération.

128. La période qui a suivi la seconde guerre mondiale a connu un événement marquant dans le domaine des relations économiques internationales, à savoir l'apparition de la coopération économique multilatérale. L'expérience acquise au cours des trois dernières décennies a démontré les possibilités et l'importance de cette coopération au

regard de la promotion du progrès économique et social pour tous les peuples, considéré comme un premier pas sur la voie de la paix et de la sécurité internationales.

129. On peut donc dire à juste titre que les sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale constituent un tournant dans l'histoire des relations économiques internationales et dans celle de l'Organisation.

130. Lors de ces sessions, un ensemble de mesures a été recommandé en vue d'une restructuration des relations économiques internationales, de l'élimination des injustices imposées à de nombreux groupes humains, du redressement du déséquilibre dans divers secteurs du système des Nations Unies et de l'instauration d'un nouveau système qui répondrait mieux aux dispositions de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)], ainsi qu'à la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXX)], qui a établi les bases du nouvel ordre économique international.

131. L'esprit de coopération qui a régné pendant les discussions qui ont pris place au cours de la septième session extraordinaire représentait un progrès marquant vers la coopération économique internationale. Ma délégation avait espéré qu'un même état d'esprit se ferait jour au cours des discussions de la Conférence sur la coopération économique internationale – ce que l'on a appelé le dialogue Nord-Sud. Cependant, les résultats de la Conférence de Paris ont été décevants pour les pays en développement. La Conférence n'a pas été en mesure de traiter des questions les plus importantes. Le problème de la protection du pouvoir d'achat pour les produits et les exportations des pays en développement, celui de la dette et celui du transfert des techniques, sont des questions fondamentales sur lesquelles on n'a pas réussi à se mettre d'accord, ce qui a empêché l'établissement d'un nouvel ordre économique international.

132. Nous ne nous attendons pas à voir le nouvel ordre économique international instauré d'un jour à l'autre. Pourtant, il est regrettable que les consultations et les discussions concernant les principes fondamentaux de cet ordre n'aient pas pu se dérouler à un rythme satisfaisant. Parfois, nous avons été témoins d'une modification dans la position adoptée par certains Etats, qui constituait une menace au principe de la coopération économique internationale. Il est important que des efforts sérieux se poursuivent si l'on veut atteindre les objectifs envisagés dans les résolutions de l'Assemblée générale, faute de quoi les résultats obtenus ne porteraient pas préjudice aux seuls peuples des pays en développement.

133. La proposition du Secrétaire général concernant la création d'un institut international de l'énergie [voir A/32/1, sect. VII] mérite d'être examinée. Pourtant, nous ne devons pas étudier le problème de l'énergie indépendamment des autres questions ayant trait aux matières premières, au développement et aux finances, car l'ensemble de ces questions constitue la base d'un nouvel ordre économique international, et aucune d'elles ne peut être traitée séparément au vu des intérêts d'un groupe d'Etats déterminé. Les propositions du Secrétaire général devraient faire l'objet d'une étude sur le plan international, de façon à

⁶ Voir document A/31/197, annexe IV, sect. A, résolution 12.

nous permettre de déterminer les moyens les meilleurs d'atteindre les objectifs recherchés.

134. Pour réaliser la paix et la sécurité internationales, il faut réaliser l'égalité dans le domaine de l'économie et prévenir toute manipulation et tout monopole. La paix à laquelle le monde aspire ne pourra être atteinte aussi longtemps qu'une partie du globe s'appauvrira de jour en jour tandis que l'autre s'enrichira aux dépens des pauvres. L'égalité et la prospérité dans le domaine économique sont la responsabilité de tous les peuples – et pas seulement des peuples du tiers monde –, y compris l'Organisation des pays exportateurs de pétrole dont les membres exercent leur droit légitime sur leurs propres ressources naturelles. L'inflation mondiale n'est pas causée par les peuples du tiers monde désireux d'exploiter à leur bénéfice leurs propres ressources naturelles, mais bien plutôt par les monopoles étrangers et par le système capitaliste lui-même.

135. La responsabilité de la prospérité économique mondiale devrait reposer sur tous, et particulièrement sur les nations capitalistes industrialisées. Celles-ci devraient abandonner certains de leurs privilèges et participer avec les autres nations à la recherche de la prospérité économique internationale. Elles devraient aider les pays pauvres du tiers monde, dont elles continuent malheureusement à exploiter les ressources naturelles.

136. Les nations du tiers monde ont compris l'importance de la coopération entre elles. Peut-être la coopération arabo-africaine constitue-t-elle la pierre de touche de cette nouvelle politique du développement. La nation arabe et l'Afrique sont une seule région sur les plans de l'histoire, de la géographie et de la politique, ainsi que sur le plan social. Elles sont liées par une destinée et des espoirs communs. Par conséquent, sur cette base, la coopération arabo-africaine est devenue une réalité, une réalité politique dans la lutte commune contre le racisme en Afrique et dans la nation arabe, une réalité économique dans le contexte bilatéral et multilatéral. La Déclaration du Caire [voir A/32/67] représente un tournant historique dans l'histoire de l'Afrique et de la nation arabe et, en fait, dans l'histoire du monde entier. Je dois aussi saisir cette occasion pour me référer au dialogue arabo-européen, qui a commencé à faire des progrès positifs dans l'intérêt commun des peuples d'Europe et de la nation arabe. Nous attachons une grande importance à ce genre de coopération.

137. L'initiative prise par ma délégation à la trentième session de l'Assemblée générale à propos des mines posées dans certains pays⁷, le mien y compris, par les belligérants de la seconde guerre mondiale, a soulevé certains faits importants concernant les effets contraires des résidus matériels de la guerre, particulièrement des mines, qui peuvent avoir des effets nocifs et durables sur les hommes et la population animale, créer un danger pour l'environnement et bouleverser le développement économique et social de nombreux pays en développement.

138. Le rapport du Secrétaire général préparé conformément aux résolutions 3435 (XXX) du 9 décembre 1975 et 31/111 du 16 décembre 1976 de l'Assemblée générale

⁷ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Annexes, point 59 de l'ordre du jour, document A/10412, par. 8.

[A/32/137] contient des faits importants soulignant le danger des restes matériels des guerres, en particulier les mines, pour la communauté internationale, et la nécessité de prendre des mesures pour résoudre ce problème et éviter qu'il ne se reproduise dans l'avenir. Au chapitre II, le rapport traite des dangers des restes des guerres pour l'environnement, les êtres humains et les animaux ainsi que pour l'environnement marin, et décrit comment ces résidus ont empêché certaines activités essentielles dans un certain nombre de pays, plus particulièrement dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation des ressources minérales et dans le développement des plans agricoles.

139. Les réponses des Etats au questionnaire du Secrétaire général sur ce problème indiquent clairement que celui-ci n'est pas celui d'un pays déterminé, comme certains l'ont prétendu, mais un problème auquel de nombreux pays doivent faire face. Partant, la recommandation faite dans le rapport du Directeur exécutif du PNUE, que les Etats responsables de la présence des restes matériels des guerres mettent à la disposition des pays affectés, par des arrangements bilatéraux ou collectifs, toute information qui pourrait être utile pour résoudre le problème [voir A/32/137, annexe, par. 11 à 16]. Le Secrétaire général a souligné également la nécessité de fournir une assistance technique, par l'intermédiaire du PNUE, aux pays affectés afin de les aider à élaborer des programmes pour l'élimination des mines et pour leur permettre d'étudier ce problème de façon plus approfondie.

140. Alors que nous accueillons avec satisfaction le rapport préparé par le Secrétaire général conformément à la résolution 3435 (XXX) de l'Assemblée générale, nous estimons qu'il est nécessaire et urgent de réunir une conférence intergouvernementale afin d'examiner les différentes dimensions de ce problème et de parvenir à des résultats précis pour le résoudre. En conséquence, ma délégation demande au Directeur exécutif du PNUE de poursuivre ses consultations avec différents Etats sur la possibilité de réunir une telle conférence.

141. Notre engagement à la cause des droits de l'homme vient de notre religion même, selon laquelle tous les peuples devraient se trouver sur un pied d'égalité, connaître la prospérité et le bien-être, être égaux en droits et en devoirs, car l'homme est la création suprême de Dieu. Le saint Coran dit :

“Nous avons honoré les fils d'Adam; nous leur avons fourni des transports sur terre et sur mer; pour leur subsistance, nous leur avons donné des choses bonnes et pures; et nous leur avons accordé des faveurs particulières, et la domination sur une grande partie de notre création.”
[XVII Bani Isra'il : 70.]

142. Notre engagement à la cause des droits politiques et sociaux de l'homme prend aussi ses racines dans notre attachement aux principes des Nations Unies, aussi bien que dans notre foi profonde en notre Sharia, la loi sublime de l'Islam, ce qui donne un fondement solide aux diverses libertés. Nous accordons une attention particulière à ces droits, car ils sont la préoccupation première de l'époque présente. Par conséquent, nous déplorons toute infraction dont ils sont l'objet, notamment l'emprisonnement sans procès, la suppression de la liberté de parole, ainsi que la

torture sous toutes ses formes. Le Prophète de l'Islam – que la paix soit sur lui ! – a dit : "Allah tourmentera dans l'au-delà ceux qui auront tourmenté les autres dans ce monde."

143. L'intérêt que nous portons aux droits de l'homme s'étend à notre préoccupation pour une partie de la population qui, en raison d'incapacité physique ou mentale, est incapable d'assurer son existence, collectivement ou individuellement. Je veux parler des handicapés.

144. La délégation de la Jamahiriya arabe libyenne a été heureuse de l'attention dont a fait l'objet l'initiative qu'elle a prise au cours de la dernière session et qui a été synthétisée dans la résolution 31/123 du 16 décembre 1976 proclamant l'année 1981 Année internationale des personnes handicapées. Cela prouve l'importance de cette question humanitaire.

145. La question des droits de l'homme, étant d'ordre moral, est indivisible. On ne peut accepter que l'humanité jouisse de certains droits dans un pays alors qu'elle n'en a pas dans un autre. En conséquence, la Jamahiriya arabe libyenne a été très heureuse de l'initiative prise par le Président des Etats-Unis, M. Carter, sur la question des droits de l'homme, car il se trouvait là en accord complet avec les principes humanitaires islamiques fondamentaux. Plus tard cependant, nous avons réalisé que l'initiative du Président à propos des droits de l'homme n'avait qu'un but politique, car, après avoir proclamé son appui aux droits de l'homme partout dans le monde, il est apparu qu'il faisait des exceptions pour certaines régions liées aux Etats-Unis par des relations stratégiques. Les droits de l'homme en Palestine, au Zimbabwe et en Namibie sont pourtant les mêmes qu'ailleurs, à moins que les impérialistes considèrent les Africains et les Arabes comme appartenant à une sous-humanité !

146. La délégation de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste réaffirme son adhésion à l'esprit et aux objectifs de la Charte des Nations Unies et son engagement à contribuer à l'élimination des tensions, à la préservation de la paix et à la réalisation de la liberté. Nous sommes certains que cette session constituera un autre pas vers ce but. Nous participerons avec vous tous, avec l'aide de Dieu, à la réalisation du succès, au service de toute l'humanité, et à la réalisation de la paix, de la prospérité, de la justice, de la liberté et de la dignité, en éliminant le sionisme, le racisme et le colonialisme.

147. J'espère que Dieu nous bénira dans l'intérêt de toute l'humanité.

148. M. VUNIBOBO (Fidji) [*interprétation de l'anglais*] : La discussion générale touchant presque à sa fin, il me semble approprié de m'associer aux orateurs précédents qui vous ont félicité très chaleureusement, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session.

149. Ce faisant, je suis très conscient de la façon remarquable dont votre prédécesseur, M. Hamilton Shirley Amerasinghe, a présidé les travaux de la session précédente. Il convient également que je rende hommage à la contribution qu'il a apportée à la troisième Conférence des

Nations Unies sur le droit de la mer, où son expérience et son talent diplomatique ont été si précieux.

150. C'est toujours un plaisir et une source de grande satisfaction que de souhaiter la bienvenue à de nouveaux Membres. En cette occasion, je me félicite de l'admission de la République de Djibouti à notre organisation. Nous sommes également heureux d'accueillir la République socialiste du Viet Nam parmi nous. Nous espérons que leur contribution enrichira l'Organisation des Nations Unies.

151. Sur une note plus triste, nous nous joignons aux sentiments de condoléances adressées au peuple et au Gouvernement du Yémen à la suite du décès prématuré du président Ibrahim Al-Hamdi.

152. Lorsque nous nous sommes réunis l'année dernière, il régnait une atmosphère d'optimisme et d'espérance. La situation au Moyen-Orient, Chypre, l'Afrique australe et le dialogue Nord-Sud étaient quatre des grandes questions qui avaient suscité quelques espoirs de solution. Mais, rétrospectivement, il semble qu'il était peut-être prématuré d'être aussi optimiste. Car, après tout, ces problèmes retiennent l'attention de la communauté internationale depuis un certain nombre d'années déjà et, à la réflexion, compter sur un règlement du jour au lendemain aurait été peu réaliste. Pourtant le monde, surtout le monde en développement, ne saurait être blâmé pour son optimisme, car, à notre avis, le règlement de ces problèmes mondiaux en suspens libérerait de façon opportune des énergies et des ressources qui permettraient de résoudre des problèmes importants et urgents, problèmes qui assaillent tous les pays en développement, à savoir trouver le moyen d'améliorer les conditions de vie de nos peuples qui sont condamnés depuis des années à une existence marquée par la famine, la malnutrition, la maladie, un maigre approvisionnement en eau, de mauvais logements et l'analphabétisme.

153. Malgré les efforts constants en vue de faire régner une paix juste et durable au Moyen-Orient, la situation a été dans l'impasse et est restée incertaine jusqu'à très récemment. Beaucoup a été fait depuis la dernière session de l'Assemblée et les perspectives d'une convocation rapide de la Conférence de Genève sont de bon augure pour le règlement de cette situation explosive. Pourtant, ces efforts ont été assombris par ce qui semble être une attitude intransigeante. De plus, la légalisation des colonies de peuplement dans les territoires occupés depuis 1967 n'a fait que jeter de l'huile sur le feu.

154. Pour notre part, nous maintenons notre position, à savoir que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité prévoient un cadre général pour les négociations futures. A cet égard, le droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues doit être souligné en même temps que le droit légitime du peuple palestinien à une patrie. A notre avis, ce sont là des éléments importants dont la reconnaissance rehausserait les perspectives de paix durable et de sécurité dans la région.

155. Dans le cas de Chypre, nous constatons également que des efforts continus en vue de la situation des difficultés communautaires n'ont malheureusement pas abouti à des résultats positifs. Nous sommes tout à fait

conscients du rôle important assumé par l'Organisation des Nations Unies pour s'efforcer d'encourager une rapide solution du problème. Nous voulons espérer que les consultations et les négociations se poursuivront et qu'elles aboutiront à une solution qui sera en harmonie avec les aspirations de la population chypriote.

156. Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle vital et actif dans le domaine de la décolonisation. La quasi-universalité de notre organisation est un témoignage suffisant des efforts et des contributions que celle-ci a faits dans ce domaine. Cependant, malgré cet effort sans précédent, quelque 12 millions de personnes continuent d'être asservies, notamment les habitants de l'Afrique australe. Le Zimbabwe et la Namibie demeurent sous domination coloniale et, malgré tous les efforts de la communauté internationale, le progrès vers une solution juste et équitable reste lent et douloureux. Mais nous espérons que la récente initiative anglo-américaine portera ses fruits et permettra au peuple du Zimbabwe de parvenir dès que possible au gouvernement par la majorité.

157. Comme si ces deux territoires n'étaient pas suffisants pour mettre à l'épreuve les efforts de notre organisation, le fléau de l'*apartheid* continue à dominer et à imprégner la vie entière de l'Afrique du Sud. Il est difficile de comprendre la mentalité de ceux qui épousent cette philosophie particulière. Des hommes qui, par ailleurs, sont rationnels semblent complètement insensibles à tout sentiment de réalisme et d'équilibre lorsqu'ils épousent la cause de l'*apartheid*. Nous continuons d'espérer que le régime sud-africain pourra s'amender avant que le monde ne soit témoin d'un nouvel holocauste aux proportions effrayantes.

158. Mais si la communauté internationale a consacré son temps et ses efforts à l'Afrique australe, l'Assemblée, à notre avis, a besoin qu'on lui rappelle que des vestiges du colonialisme subsistent dans d'autres parties du monde, notamment dans le Pacifique sud. Alors que certains des territoires coloniaux s'acheminent vers la pleine autonomie interne et l'indépendance, d'autres restent sous l'emprise étroite de leurs maîtres métropolitains. Les puissances métropolitaines concernées ne semblent jusqu'à présent guère disposées, et encore moins prêtes, à préparer ces territoires à l'indépendance, en admettant qu'ils le souhaitent. Il semble y avoir un effort conscient et délibéré pour retirer de ces territoires toute idée d'indépendance, et tout mouvement vers l'autodétermination est découragé, sinon réprimé. Par ailleurs, certains territoires dépendants ont été tellement inondés d'assistance par leurs puissances coloniales que les populations de ces territoires n'ont pas été encouragées à devenir autonomes et, par là, à assumer leur plein potentiel. Le syndrome de la dépendance a été si profondément enraciné que ces peuples ne connaissent pas d'autre choix que la dépendance perpétuelle. De plus, la présence de troupes ostensiblement à des fins de sécurité intérieure semble hors de proportion avec les besoins réels.

159. Comme si cela n'était pas suffisant, certains de ces territoires ont servi et continuent de servir à des essais d'engins nucléaires, malgré les protestations répétées des pays du Pacifique sud qui en demandent la cessation. Il est à déplorer, et nous en concevons une vive déception nous-mêmes, qu'à ce jour il ne semble y avoir aucune modification sensible dans l'attitude de ceux qui procèdent

à ces essais. Nous formulons également l'espoir que nos divergences sur ce problème — qui est pour nous une question de principe — ne seront pas un obstacle au développement de la coopération mutuelle sur des questions d'intérêt commun.

160. Le colonialisme ne se manifeste pas seulement par l'acquisition de territoires outre-mer. Ce type de colonisation, en fait, est sur son déclin. Il serait pourtant naïf de penser que le colonialisme a complètement disparu; il ne fait que prendre des formes nouvelles, des manifestations nouvelles qui, dans certains cas, sont plus pernicieuses, plus nocives dans leurs effets qu'une annexion territoriale. Une nouvelle forme de colonisation est apparue récemment et nous, dans le Pacifique sud, et mon pays en particulier, avons suivi avec inquiétude ce phénomène. Je veux parler de l'ingérence délibérée et calculée des syndicats étrangers dans les affaires intérieures de mon pays. Traitant de ce sujet, le Premier Ministre de mon gouvernement, le très honorable Ratu sir Kamisese Mara, a déclaré :

“Aucune nation ne saurait longtemps préserver ses idéaux démocratiques ou poursuivre son progrès économique si la loi est foulée aux pieds et remplacée par la loi de la jungle. Aucun pays souverain indépendant, quelle que soit sa dimension, ne peut préserver sa fierté nationale s'il ne résiste pas au plus haut point à tous les efforts tentés en vue d'intervenir dans ses affaires intérieures par des groupes d'intérêts étrangers. Ce sera un triste jour si, ayant acquis notre indépendance et ayant commencé à nous libérer du colonialisme commercial, nous retombons dans celui des syndicats étrangers : un colonialisme des syndicats qui demandent au gouvernement d'empêcher les poursuites contre ceux qui, illégalement, avaient fait obstacle au bon fonctionnement de notre police et de notre administration.”

161. Je me hâte d'ajouter que les gouvernements d'origine de ces syndicats se dissocient de ces actes d'ingérence. Ce qui est effrayant toutefois, c'est l'arrogance avec laquelle ces syndicats peuvent agir en toute impunité. Nous craignons que, s'il n'est pas mis fin à un tel comportement, les petits pays, surtout ceux qui dépendent du commerce maritime, ne deviennent les victimes de mesures de représailles les plus déplorables. La question que nous voulons poser est la suivante : n'y a-t-il pas de limites à la liberté qui permet à certains individus ou groupes d'individus de porter atteinte au bien-être des autres ? Nous répétons que nous sommes préoccupés par cette question, compte tenu de l'importance qu'il y a de respecter le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un pays ainsi que l'indépendance souveraine d'un Etat.

162. Fidji attend avec beaucoup d'espoir la session extraordinaire consacrée au désarmement qui se réunira l'année prochaine. Nous espérons que cette session extraordinaire conduira, en fin de compte, au ralentissement de la mise au point de la fabrication et de la vente des armes. Nous partageons l'opinion et l'espoir que cela permettra de libérer des ressources qui seront ainsi disponibles pour améliorer le niveau de vie de ceux qui sont dans le besoin. Les petits pays ne peuvent exercer que peu d'influence dans ce domaine. Tout ce que nous pouvons faire, c'est joindre notre voix à celle de l'humanité pour exprimer notre regret de voir des ressources qui pourraient être mieux utilisées

continuer d'être affectées à la fabrication d'engins de guerre et de destruction massive. Nous croyons que les ressources qui cesseront d'être consacrées à la mise au point et à la fabrication des armes devront s'ajouter à celles qui sont déjà disponibles pour le développement. Notre souci en ce qui concerne le désarmement est encore plus vif du fait que le Pacifique sud continue à être utilisé pour des essais nucléaires. Nous saluons, à cet égard, l'initiative du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de l'Union soviétique en vue de se mettre d'accord pour interdire les expériences nucléaires souterraines. Nous exprimons également l'espoir que d'autres puissances nucléaires s'associeront à cette initiative. Nous espérons aussi qu'un accord interviendra dans un proche avenir sur un traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

163. Nous pensons qu'un régime juste et bénéfique pour les océans est essentiel à la paix du monde. Un échec dans ce domaine entamerait sérieusement la confiance dans l'élaboration des traités à l'échelle globale et dans le processus même des accords multilatéraux. Cependant, un traité général sur le droit de la mer représenterait un pas considérable en vue de l'exploitation équitable des ressources de la mer. Une solution juste et marquée par un esprit de coopération peut conduire à de nouvelles bases d'entente entre pays en développement et pays industrialisés. Elle pourrait donner un nouvel élan au dialogue entre pays industrialisés et pays en développement. Nous nous rendons compte, bien entendu, du fait que chaque nation a ses propres intérêts vitaux à protéger dans les négociations sur le droit de la mer.

164. Pour nous, à Fidji, et en fait dans le Pacifique sud, la conclusion heureuse des travaux de l'actuelle Conférence sur le droit de la mer est urgente et vitale. La nature ne nous a pas favorisés, ne nous accordant qu'un petit territoire, et nous ne disposons pas de ressources naturelles considérables. Nous sommes un peuple maritime. Notre existence, notre mode de vie et notre culture sont étroitement mêlés à la mer. Du point de vue de notre développement économique, notre avenir réside dans l'exploitation continue de nos ressources marines. Aucun pays, cependant, ne peut espérer développer seul ses ressources maritimes. En fait, pour nombre de pays représentés ici c'est la mer qui est le lien direct entre nous. En tant que membre de la communauté internationale, nous sommes obligés d'oeuvrer pour trouver une solution globale aux problèmes du droit de la mer et parvenir à la conclusion d'un traité général. C'est pourquoi nous avons suivi avec intérêt – et nous continuerons de le faire – le déroulement de la Conférence sur le droit de la mer, et ce avec la plus grande attention. Dans le Pacifique sud, les pays de la région ont, grâce au Forum du Pacifique sud, décidé de créer une organisation régionale de pêcheries pour les aider à exploiter leurs ressources maritimes. A cet égard, Fidji exprime l'espoir que les pays qui exploitent actuellement les ressources marines du Pacifique sud reconnaîtront cette organisation et lui accorderont leur appui, permettant ainsi aux populations du Pacifique sud de tirer le maximum de profits de l'exploitation des ressources marines à leur portée. Jusqu'à présent, cette exploitation a été de peu de profit pour les populations du Pacifique sud.

165. Notre préoccupation à l'égard d'une conclusion heureuse de la Conférence sur le droit de la mer reflète

également notre souci d'une restructuration véritable de l'ordre économique international afin de faire en sorte que les pays en développement ne soient pas perpétuellement condamnés à vivre au jour le jour. Nous sommes toujours étonnés de l'hésitation manifestée par les pays industrialisés lorsqu'il s'agit de répondre aux désirs des pays en développement. Nous reconnaissons certes qu'il y a des difficultés, mais ce qui nous paraît péniblement évident, c'est le gaspillage effroyable des ressources par les pays industrialisés. On crée la demande, et trop souvent la plupart de ce qui est produit est gaspillé. Cependant, si un accord doit être réalisé, nous pensons que le dialogue doit continuer et, bien que la conférence Nord-Sud n'ait pas abouti à des résultats concluants, nous pensons que ce n'est qu'en continuant le dialogue que nous pourrions avoir l'espoir d'y aboutir. Nous savons que cela exige de la patience. Nous savons que cela exige du talent et du dévouement de la part de tous ceux qui y participent.

166. Alors qu'il y a eu des difficultés dans ce dialogue Nord-Sud, il y a eu quand même un certain progrès dans les relations entre certains pays industrialisés et certains pays en développement, notamment la Communauté économique européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique⁸. Nous pensons que, malgré toutes ces insuffisances, la Convention de Lomé montre ce que l'on peut faire.

167. Le coût croissant de l'importation tant des produits manufacturés que des produits pétroliers a presque épuisé les maigres ressources de la plupart des pays en développement. A cet égard, les petits pays insulaires du Pacifique sont ceux qui ont le plus souffert de ces difficultés. Nous n'avons pas de ressources naturelles. Nous avons des étendues terrestres réduites. Nous sommes très loin des marchés. Nos produits agricoles connaissent des variations considérables dans les prix. Nous sommes vulnérables aux désastres naturels – tornades, inondations – qui se répètent avec monotonie. Nous avons reçu beaucoup d'aide de sources multilatérales et bilatérales et nous en sommes très reconnaissants, surtout aux organes du système des Nations Unies et à nos voisines, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Cependant, nous avons le sentiment que notre partie du monde est oubliée et que toute l'aide que nous recevons est donnée avec hésitation, sans enthousiasme.

168. Nous pensons que les besoins des communautés insulaires doivent être mieux satisfaits que jusqu'à présent. Nous ne pensons pas que ces îles demandent la charité. Nous ne sommes ni des mendiants ni des parasites. Ce que nous voulons, c'est une aide qui nous permettra de développer les ressources que nous avons afin que nous puissions vivre avec dignité.

169. Nous pensons aussi que les critères désignant les pays entrant dans la catégorie des moins développés doivent être réexaminés et que les territoires insulaires doivent ou devraient être automatiquement classés dans la catégorie des pays les moins développés, à moins qu'ils n'aient des ressources extraordinaires. Là encore, on constate un manque d'équilibre à cet égard, la classification des pays les moins développés ayant été conçue en faveur de certains

⁸ Convention ACP-CEE de Lomé, signée le 28 février 1975 à Lomé. Le texte a été distribué sous la cote A/AC.176/7.

pays. En même temps, ceux des pays insulaires en développement qui ont pu améliorer leur niveau de vie grâce à une gestion prudente ont été pénalisés sous prétexte que leur revenu par tête d'habitant est élevé. Nous pensons que lorsque l'on calcule les besoins d'un pays uniquement sur la base du revenu par habitant, on crée un tableau erroné et non conforme à la réalité. Nulle part davantage que dans le cas des communautés insulaires, ce tableau erroné a provoqué des dommages. Nous espérons que les institutions spécialisées et autres organismes examineront cette question à nouveau. Nous ne pouvons qu'attirer l'attention des autres communautés insulaires, surtout celles des Caraïbes, pour qu'elles travaillent avec nous dans ce sens.

170. Pour terminer ma déclaration, je voudrais dire que j'apprécie à sa juste valeur le lourd fardeau que porte cette organisation. J'exprime l'espoir que cette session, sous votre conduite si éclairée, Monsieur le Président, marquera un tournant dans le travail des Nations Unies pour la paix mondiale, la sécurité et la justice. Feu le président John F. Kennedy, en prenant la parole le 25 septembre 1961, a résumé l'espoir de cette organisation avec optimisme et espérance quand il a dit :

“Mais si proches que nous puissions paraître du sombre et inexorable abîme, qu'aucun homme épris de paix et de liberté ne désespère. Car il n'est pas seul. Si nous pouvons tous persévérer, si dans chaque pays et à chaque poste nous pouvons regarder au-delà de nos propres rivages et de nos propres ambitions, alors, certainement, le jour viendra où les forts seront justes, les faibles protégés et la paix préservée⁹.”

171. M. D'ALVA (Sao Tomé-et-Principe)¹⁰ : Encore une fois, l'occasion nous est offerte d'exprimer devant l'Assemblée des Nations Unies le point de vue de notre gouvernement.

172. C'est le moment choisi pour rendre un hommage mérité à ceux qui, plus directement, contribuent avec persistance et dévouement à la réalisation des nobles objectifs de notre organisation.

173. En effet, la lutte pour la paix, la justice, la sécurité, l'exercice des droits à l'autodétermination des peuples et pour le développement des relations internationales fondées sur le principe de l'égalité des droits souverains des nations, grandes et petites, donne à cette organisation une dimension universelle. Cette lutte amène aussi les peuples à placer en l'Organisation des Nations Unies l'espoir de voir se réaliser un monde meilleur pour toute l'humanité.

174. Dans ce contexte, nous ne pourrions manquer de manifester notre profonde satisfaction de voir la présidence de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale assurée par une personnalité dont les actions en quête de la réalisation des objectifs de la Charte des Nations Unies sont bien connues et appréciées de ses Membres.

175. L'engagement de son pays, la Yougoslavie, à côté des peuples et nations qui aspirent à un monde sans division en

blocs militaires est un des piliers du mouvement des pays non alignés, et son rôle dans la détente des relations internationales est sans nul doute prépondérant.

176. Le choix de Belgrade pour la poursuite de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe est encore une preuve du rôle positif que son pays exerce dans la consolidation des relations entre les peuples. Notre délégation lui rend donc un grand hommage et se félicite de le voir à la présidence de cette session de l'Assemblée générale.

177. Nous exprimons également notre reconnaissance pour le zèle et le dévouement manifestés par le Président sortant, M. Amerasinghe, au cours des travaux de la dernière session

178. Nous sommes certains du succès des travaux de cette session, car nous savons que le Président élu trouvera dans la personne du Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, un collaborateur dont les preuves concrètes d'efficacité et de dévouement dans la réalisation des objectifs de notre charte sont pleinement reconnues. Les travaux accomplis pendant son premier mandat ont permis d'évaluer ses mérites et de lui confier, encore une fois, cette haute charge. Au nom du Gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, nous réaffirmons notre confiance de le voir exercer ses éminentes fonctions et lui souhaitons des grands succès au cours de son deuxième mandat.

179. La présence de deux nouveaux membres – la République socialiste du Viet Nam et la République de Djibouti – vient renforcer notre organisation et contribuer à lui donner le caractère universel et de défenseur de causes justes comme c'est, par ailleurs, sa vocation. Nous saluons très chaleureusement les délégations de ces deux nouveaux Membres et nous leur réitérons nos fermes propos de resserrer des liens d'amitié et de coopération tissés depuis longtemps, dans les durs moments où nous combattons pour avoir le droit d'être des nations libres et indépendantes. La présence du Viet Nam uni symbolise tout l'effort de ce peuple héroïque dans sa longue et difficile lutte entreprise pour la réalisation des justes et nobles objectifs d'indépendance et d'unification nationales.

180. Le peuple et le Gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe suivent attentivement les innombrables efforts entrepris par l'Organisation des Nations Unies dans le but de fournir à l'humanité un cadre politique et économique international dans lequel des sentiments de solidarité et de justice et une conjugaison d'efforts de tous les pays et nations vers des solutions de problèmes susceptibles de permettre à l'homme un monde et une vie meilleurs devront constituer l'alternative à la politique du plus fort.

181. Nous reconnaissons que l'Organisation des Nations Unies a déjà joué un rôle prépondérant dans les solutions de quelques problèmes qui affectent la communauté humaine, tel que l'écartement du risque d'une guerre généralisée dont les conséquences pourraient compromettre l'existence même de l'homme sur notre planète. Son rôle fut non moins important dans le domaine de la décolonisation par l'appui que notre organisation donne aux peuples qui luttent pour leur liberté. Cependant, nous devons recon-

⁹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Séances plénières*, 1013^e séance, par. 98.

¹⁰ L'orateur s'est exprimé en portugais. La version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

naître qu'il existe un fossé entre la réalisation des objectifs consignés dans la Charte et les résultats obtenus jusqu'à ce jour.

182. Les victoires connues ces dernières années par les peuples opprimés sont inébranlables. Ces victoires sont les fruits des efforts de ces peuples conjugués avec les forces démocratiques et progressistes des pays et institutions de caractère politique et humanitaire qui comprennent et agissent pour que tous les hommes aient le droit de vivre dans la justice.

183. L'affirmation par notre organisation des droits des peuples à l'autodétermination, les efforts menant à l'application progressive de ces droits et devoirs, l'adoption de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international constituent un pas important dans la libération des peuples et dans la création de conditions pour le progrès de chaque pays.

184. Toutefois, il existe encore des situations d'injustice flagrante, tant en Afrique que dans d'autres régions de notre planète, qui constituent un affront permanent aux objectifs poursuivis par l'Organisation des Nations Unies.

185. Je commencerai par parler plus particulièrement de la situation en Afrique australe qui constitue jusqu'à présent l'exemple le plus flagrant de l'oppression et de l'injustice. Les déclarations des représentants des Etats Membres lors des deux conférences internationales tenues à Maputo et à Lagos et également celles des délégations qui ont déjà pris la parole dans cette assemblée reflètent la réprobation unanime de notre communauté internationale envers les abominables régimes racistes et d'*apartheid* de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud.

186. Les deux conférences internationales – Maputo et Lagos, déjà mentionnées, et organisées respectivement en appui aux peuples de la Namibie et du Zimbabwe contre l'*apartheid* en Afrique du Sud – ont contribué à éclairer l'opinion publique mondiale sur la situation qui prévaut dans la partie australe du continent africain.

187. Nous nous félicitons de cette solidarité envers les peuples de l'Afrique australe qui luttent pour la conquête de leurs justes et inaliénables droits, mais nous espérons que des actions concrètes pourront être entreprises pour mettre fin à cette injuste situation d'oppression. Nous renouvelons ici notre appel déjà formulé dans ce sens, au cours de ces conférences.

188. La manifestation de cette solidarité doit se traduire par l'appui et par l'application concrète des mesures préconisées dans les Déclarations de Maputo et Lagos¹¹ tant que les rebelles et les racistes de l'Afrique australe persisteront dans le maintien de leurs systèmes d'exploitation et de domination des peuples du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud

¹¹ Pour le texte de la Déclaration de Maputo pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie, voir document A/32/109/Rev.1-S/12344/Rev.1, annexe V. Pour le texte de la Déclaration de Lagos pour l'action contre l'*apartheid*, voir *Rapport de la Conférence mondiale pour l'action contre l'apartheid* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.77.XIV.2), chap. X.

189. Nous regrettons profondément la mort du patriote sud africain Steven Biko qui, ayant choisi la voie de la non-violence comme moyen pour faire respecter les droits sacrés du peuple de l'Afrique du Sud à une vie libre et sans discrimination raciale, a été cependant victime de la barbare répression déclenchée constamment par les racistes qui ont institutionnalisé la violence. Il est bon de rappeler que des milliers de patriotes s'entassaient dans les prisons sud-africaines où ils sont torturés et assassinés impunément. Malgré les oppressions racistes en Afrique du Sud et le fait que les revendications de Sharpeville et de Soweto ont été réprimées par la violence, elles resteront dans l'histoire comme une flamme de liberté qui peu à peu atteindra tout le pays et s'arrêtera seulement quand disparaîtront les injustices et les exploitations du régime sud-africain.

190. Les Déclarations de Maputo et de Lagos attirent l'attention sur le danger que représente pour la paix mondiale la situation en Afrique australe, en Namibie, au Zimbabwe et en Afrique du Sud et qui freine le développement des relations harmonieuses entre les Etats qui composent l'Organisation des Nations Unies. Pour cette raison, il est important que nos actions ne se limitent pas aux simples déclarations verbales condamnant l'*apartheid*, mais tendent à conjuguer nos efforts afin que des mesures concrètes soient prises pour mettre fin au régime illégal institué par Ian Smith et ses adeptes en Rhodésie du Sud et au système d'*apartheid* et de domination coloniale dont sont victimes les peuples de l'Afrique du Sud et de la Namibie.

191. Il devient primordial que les pays Membres de notre organisation internationale appliquent rigoureusement les résolutions qui ont été adoptées et ne fournissent plus des armes et d'autres instruments militaires aux régimes minoritaires et racistes de l'Afrique australe.

192. Par ailleurs, les sanctions déjà adoptées par la communauté internationale doivent être rigoureusement appliquées contre ces régimes d'oppression. Le Gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, immédiatement après son indépendance, a pris les mesures nécessaires pour interdire le survol et l'atterrissage des avions de l'Afrique du Sud sur son territoire et son espace national comme c'était le cas pendant le régime colonial

193. Dans ce contexte, nous regrettons qu'en dépit des résolutions des Nations Unies et d'autres organismes épris de paix et de liberté certains pays Membres de notre organisation ont continué à fournir des armes, parfois même les plus modernes, aux régimes minoritaires de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie du Sud.

194. Bien que nous admettions que les législations de chaque pays puissent revêtir des aspects plus ou moins libéraux en ce qui concerne les activités des entreprises, nous ne pouvons comprendre que des Etats Membres coopèrent avec les régimes racistes au point de permettre que quelques-unes de leurs entreprises opèrent en Afrique du Sud et offrent à celle-ci les moyens matériels, techniques et scientifiques de fabriquer des bombes nucléaires.

195. Il est incontestable qu'une telle situation constitue une menace flagrante pour la sécurité du continent africain

et met en danger la paix mondiale et le développement des relations amicales entre les Etats.

196. Notre gouvernement suit avec intérêt les démarches entreprises ces derniers temps par le Royaume-Uni et les Etats-Unis en vue d'accélérer la décolonisation de la Rhodésie du Sud. Cependant, nous espérons que leurs actions seront guidées par les principes du respect des justes et légitimes aspirations d'un Zimbabwe pleinement libre et indépendant, jouissant de tous les droits souverains pour lesquels lutte son peuple sous la direction du Front patriotique.

197. La Namibie doit accéder à l'indépendance et son peuple doit pouvoir jouir pleinement de ses droits souverains. Son intégrité territoriale doit être respectée, et c'est pourquoi nous condamnons les mesures prises par l'Afrique du Sud en vue de séparer de la Namibie indépendante le territoire de Walvis Bay, qui est partie intégrante de ce pays.

198. La situation au Moyen-Orient est pour nous une source constante de préoccupation, car, jusqu'à présent, le peuple de Palestine se voit chasser de sa patrie. D'autre part, une partie des territoires arabes est toujours sous la domination d'Israël. Il est évident que ni la paix ni la stabilité ne pourront être instaurées dans la région tant que persistera une situation aussi injuste. L'Organisation de libération de la Palestine, qui symbolise la lutte courageuse de ce peuple pour réaliser ses aspirations à une patrie libre et souveraine, ne pourra en aucun cas être écartée des négociations visant à résoudre la grave situation au Moyen-Orient. C'est avec satisfaction que nous suivons les multiples démarches effectuées par le Secrétaire général de notre organisation internationale, de même que celles de quelques Etats Membres afin d'amener les parties en conflit à la table des négociations. Cependant, nous pensons que la paix ne pourra être rétablie au Moyen-Orient avant que soit reconnu clairement au peuple palestinien le droit de retourner dans son pays natal et de constituer un Etat libre, indépendant et souverain. Israël doit se retirer de tous les territoires arabes occupés par la force depuis 1967. Les tentatives des pays arabes en vue de la recherche d'une solution pacifique et négociée de ce problème et leur volonté d'y parvenir sont bien connues de tous. Toutefois, nous constatons que l'attitude d'Israël, qui menace la souveraineté et l'intégrité du Liban, refuse d'accepter la participation de l'Organisation de libération de la Palestine aux négociations et, enfin, établit des colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés, constitue un grand obstacle sur la voie de la paix.

199. La présence du Viet Nam au sein de l'Organisation des Nations Unies constitue un espoir de plus pour tous les peuples qui luttent pour voir se réaliser leur unité.

200. Nous espérons que le peuple coréen, qui, depuis de longues années, lutte pour son unité nationale, verra prochainement se concrétiser son idéal de réunification pacifique. Nous espérons également que seront retirées de son territoire toutes les forces militaires étrangères, afin que des conditions puissent être créées qui permettent au peuple coréen de réaliser pacifiquement et par voie de négociation ses aspirations à l'unité.

201. La séparation de l'île de Mayotte, laquelle fait partie intégrante de la République des Comores, constitue une

violation du principe du respect de l'intégrité territoriale des Etats Membres. Cet acte contribue à engendrer la méfiance dans les relations entre Etats, surtout entre grands et petits. En effet, l'île de Mayotte fait partie du territoire des Comores et en a été séparée par des méthodes dilatoires. Cette pratique est contraire aux objectifs de l'OUA, qui lutte pour la décolonisation totale de notre continent. Elle est également contraire aux principes des Nations Unies. Cette organisation devra donc prendre toutes les mesures nécessaires pour appuyer les Comores dans leurs justes revendications et dans leurs aspirations à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale.

202. En ce qui concerne le problème de Chypre, notre gouvernement espère que l'Organisation des Nations Unies poursuivra tous les efforts nécessaires en vue de favoriser les négociations entre les deux communautés, afin de satisfaire les aspirations légitimes du peuple chypriote à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale.

203. Le Timor oriental et le Sahara occidental sont toujours occupés injustement par des forces étrangères qui prétendent priver ces deux peuples de leur droit à l'autodétermination. L'Organisation des Nations Unies doit prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre aux peuples du Timor oriental et du Sahara occidental d'exercer leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Les forces qui symbolisent la lutte de ces deux peuples, le FRETILIN et le Front POLISARIO respectivement, doivent être appuyées dans leur juste lutte en faveur des droits légitimes de ces peuples.

204. C'est avec joie que nous avons pris connaissance de la conclusion des accords entre le Panama et les Etats-Unis à propos de la situation du canal de Panama. Le règlement de ce conflit entre les deux parties par des moyens pacifiques et par voie de négociations fructueuses est sans aucun doute un pas important vers la solution des conflits internationaux et vers la reconnaissance des droits légitimes des peuples. Nous espérons que les résultats auxquels ces deux pays sont arrivés pourront servir d'exemple pour le règlement de conflits analogues dans les relations entre les Etats.

205. En ce qui concerne les relations économiques internationales, nul ne contestera la nécessité d'échanger des biens et des services entre les nations et Etats qui composent notre communauté internationale.

206. Nous pensons donc que les échanges commerciaux, financiers, techniques et technologiques dans les divers domaines sont des moyens de coopération utiles pour notre communauté internationale, et qu'ils sont également des facteurs essentiels de progrès.

207. Toutefois, ce que nous mettons en cause, ce sont les cadres et les normes qui régissent ces relations économiques internationales, et qui font que certains jouissent de larges avantages, tandis que, pour d'autres, les échanges de biens et services à l'échelle mondiale sont des facteurs de pauvreté des masses populaires, de stagnation économique et de sous-développement économique continu.

208. Il est vrai que ces relations ont surtout été tissées au moment où les peuples des pays qui, aujourd'hui, bénéficient peu ou pas du tout des relations économiques

internationales se trouvaient dans l'impossibilité de défendre leurs intérêts économiques légitimes.

209. Dans un esprit constructif, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de faire le procès historique permettant de mettre en lumière les intérêts, les forces et les préoccupations qui étaient à la base de telles relations, lesquelles ont été créées au moment où la force était l'élément prépondérant du droit dans les relations internationales.

210. Nous nous réjouissons du fait que presque tous les Etats Membres de notre organisation, y compris ceux qui ont plus de possibilités de créer des conditions pour la mise en application rapide d'un nouvel ordre économique international, se soient prononcés en sa faveur. Cette constatation nous donne de l'espoir, car bien que nous ne niions pas quelques résultats positifs du dialogue Nord-Sud, nous ne pouvons pas manquer de mettre l'accent sur le fait que ces résultats ne sont en aucun cas susceptibles de libérer l'économie des pays en développement ou de les aider à sortir de l'impasse dans laquelle ils se trouvent.

211. Nous considérons comme très positifs les résultats auxquels on est parvenu en considérant que les débats et les négociations pour l'établissement d'un nouvel ordre économique international auraient des solutions plus avantageuses s'ils se déroulaient dans un cadre où tous les Etats pourraient participer sur des bases démocratiques.

212. Les relations économiques et les normes générales qui doivent régir le commerce mondial, notamment dans le domaine des matières premières, des échanges de produits manufacturés, de l'approvisionnement en énergie dans des conditions susceptibles d'offrir la sécurité à tous, du transfert de techniques et de technologies, de la coopération dans le domaine des communications et dans les secteurs financiers et monétaires, spécialement l'établissement de modalités plus adéquates de paiement et le maintien des ressources dans les pays d'origine, ne peuvent pas faire l'objet d'une solution satisfaisante si elles se limitent au cadre des relations Nord-Sud.

213. En effet, il devient primordial de créer un nouveau cadre de principes internationaux dans les relations économiques, fondé sur les normes de justice, d'efficacité, d'égalité et de la reconnaissance des situations défavorables des uns et des autres dans les relations économiques entre Etats. Cela permettrait la création d'un cadre de croissance et de développement à l'échelle internationale, susceptible d'éliminer, entre autres, la pauvreté et l'insécurité.

214. De ce fait, nous appuyons l'idée d'organiser une session extraordinaire de l'Assemblée générale en vue d'examiner toutes les questions relatives aux conditions de développement au niveau international, compte tenu des particularités des pays, ainsi que de l'instauration d'un nouvel ordre économique international qui puisse convenir à tous.

215. Le 12 juillet de cette année, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe a commémoré le deuxième anniversaire de son indépendance. Au cours de ces deux années d'une vie libre et indépendante, tous nos efforts ont visé, d'une part, à mettre à la portée de toute notre population les bases et les structures politiques, écono-

miques, sociales, culturelles et matérielles, afin que tous les citoyens puissent jouir de conditions dignes d'existence. Dans ce contexte, un travail positif est en train de s'accomplir afin que notre peuple puisse élire et démettre démocratiquement ses représentants dans nos institutions politiques, tant au niveau régional que central. Les élections se sont tenues avec la participation de toute la population afin d'élire démocratiquement et au suffrage universel l'Assemblée constituante. Celle-ci a élaboré et adopté la première constitution politique de notre pays, qui établit les normes de fonctionnement de notre Etat, les droits et les devoirs des citoyens, ainsi que les moyens et les mécanismes qui doivent être mis à leur disposition pour qu'ils puissent accomplir leur devoir envers la patrie, la collectivité nationale et internationale.

216. D'autre part, une assemblée nationale et populaire a été instituée, conformément aux dispositions constitutionnelles. Cette assemblée populaire dans laquelle figurent les représentants de toutes les localités de notre pays, qui sont élus sur ces bases démocratiques, détient les pouvoirs de la souveraineté dans notre Etat.

217. Par ailleurs, notre lutte pour éliminer le sous-développement est constante. Elle se manifeste dans les mesures visant à augmenter les forces et le potentiel de notre pays par l'intensification des activités économiques, la mobilisation de notre population aux fins du développement et, par conséquent, pour son bien-être, et ce dans le cadre des organismes de groupement de femmes, de travailleurs, d'enfants et de jeunes.

218. Bien que nous ne niions pas que les problèmes internationaux tant d'ordre politique qu'économique aient des effets bien concrets sur notre vie, nous comptons surtout dans notre perspective de reconstruction nationale sur le travail de notre peuple et les sacrifices qu'il est prêt à consentir pour mettre fin à la pauvreté, à la malnutrition et à la stagnation économique hérités du régime colonial.

219. Pour atteindre ces objectifs, il faut apporter des transformations internes importantes et instaurer de nouvelles relations économiques internationales. Pour cette raison, quand nous avons abordé les questions ayant trait aux relations économiques internationales actuelles, nous avons exprimé le souhait de les voir s'acheminer vers l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

220. En effet, les fluctuations des prix de matières premières agricoles ont des répercussions sur la valeur des produits agricoles que nous produisons et qui constituent la base de notre économie. Ces effets ont une grande importance pour le travail et l'existence même de notre peuple.

221. En ce qui concerne nos efforts internes, ils ont été, durant ces deux années de notre indépendance, orientés vers l'amélioration de l'appareil productif et la création de meilleures conditions socio-culturelles.

222. Dans les domaines culturel et social, ces deux années ont été axées vers l'augmentation de la scolarisation de la population à tous les niveaux et vers une campagne intensive pour l'alphabétisation généralisée des adultes.

223. Nous ne considérons pas notre travail d'alphabétisation et de scolarisation comme étant une simple mesure pour amener les bénéficiaires à savoir lire et écrire, mais surtout comme un moyen leur permettant de participer plus progressivement au processus de transformation matériel et spirituel de leurs conditions d'existence.

224. Etant donné le pourcentage élevé de la mortalité infantile et la baisse d'espérance de vie de la population durant la période coloniale, mon gouvernement a, depuis l'indépendance, attaché une attention particulière à l'amélioration des conditions sanitaires, notamment à la protection de la mère et de l'enfant.

225. Dans le domaine économique, l'agriculture a été choisie comme facteur prioritaire de notre développement. Pour cette raison, une réforme agraire et fiduciaire est en cours afin d'augmenter essentiellement la production alimentaire qui fait défaut à notre population.

226. Ces réformes visent également à accroître la capacité de notre pays en matière de production de produits d'exportation par les traitements phytosanitaires, l'introduction de nouvelles techniques agricoles et de nouvelles cultures. Nous reconnaissons aussi que, dans ce secteur, nos difficultés sont immenses, car nos moyens sont insuffisants pour couvrir les frais inhérents à cette transformation.

227. Cependant, nous sommes conscients du dynamisme de notre peuple et de sa volonté d'accepter les sacrifices nécessaires pour éliminer la pauvreté dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Nous sommes également conscients de la solidarité internationale dont les effets se font sentir par la compréhension et l'aide que certains pays membres de notre communauté nous apportent afin de nous aider à affronter quelques-unes de nos difficultés les plus immédiates dans ces premières années de l'indépendance. Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à tous les pays qui nous apportent leur appui.

228. Nous sommes convaincus qu'un appui de la communauté internationale et des pays amis est important, car les problèmes avec lesquels nous nous débattons sont divers et, dans plusieurs cas, dépassent nos capacités matérielles et humaines, notamment dans les secteurs de l'agriculture, des communications et des télécommunications.

229. Nous ne saurions terminer cette déclaration sans soulever la question des armements et du désarmement militaire qui constitue l'un des soucis fondamentaux de la communauté internationale.

230. L'importance de cette question résulte certainement des effets et des répercussions que l'armement et le désarmement ont sur les rapports entre les Etats de notre planète, tant au niveau politique qu'au niveau économique. En effet, les agissements en vue de se pourvoir d'armements découlent certainement de l'esprit de domination d'une nature politico-économique qui, en contrepartie, suscite une réaction inverse de défense de la part d'autres Etats qui éprouvent par la suite le besoin de s'armer pour faire respecter les justes aspirations de leurs peuples.

231. L'arsenal militaire ayant été constitué à une époque où les relations internationales étaient essentiellement à

base de force, au détriment des droits légitimes de chaque peuple et de chaque pays, il est donc nécessaire que le problème du désarmement prenne une place de choix au moment où les efforts des peuples et des nations convergent pour l'établissement d'un nouveau cadre politique et économique international fondé sur le respect des principes de la justice, de l'égalité, de la paix et de la solidarité.

232. La question du désarmement est donc liée à celle de la détente internationale et de l'application des résolutions déjà adoptées concernant le droit de tous les peuples à l'autodétermination et à l'indépendance, l'application pratique de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, des déclarations de principe relatives à l'application d'un nouvel ordre économique international et à la non-utilisation de la force ou de la menace de la force dans les relations internationales.

233. Il est inconcevable, alors qu'une grande partie de l'humanité vit dans une misère absolue, démunie du minimum nécessaire pour son existence, que des sommes énormes équivalant à 300 milliards de dollars par an soient utilisées pour créer des moyens de destruction de l'homme.

234. Nous espérons que la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement sera une étape décisive pour l'avenir de l'humanité.

235. Nous venons d'examiner les problèmes les plus importants et ceux qui ont les effets les plus directs sur les relations de coopération et d'amitié entre les peuples et les Etats qui composent notre planète.

236. Certains de ces problèmes, tels que les questions relatives à l'Afrique australe, au Moyen-Orient et à d'autres situations coloniales, exigent des solutions justes et urgentes.

237. D'autres problèmes, qui ne sont pas moins importants, sont plus complexes et, de ce fait, exigent des efforts continus tant au niveau de chaque pays que dans les relations entre les Etats de notre planète.

238. Nous espérons donc que les deux futures conférences internationales relatives au désarmement et à la question de l'établissement d'un nouvel ordre économique international contribueront à créer des relations nouvelles entre les hommes et un esprit de coopération et de solidarité à l'échelle internationale, pour remplacer la politique du plus fort et de ceux qui disposent d'arsenaux militaires, notamment nucléaires, de plus en plus sophistiqués et destructifs.

239. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole au représentant du Tchad, qui a demandé à exercer son droit de réponse.

240. **M. KAMOUGUE (Tchad)**: En exerçant mon droit de réponse, après les interventions faites à la 25^e séance plénière, le 7 octobre 1977, par M. Ali Abdussalam Treiki, ancien Directeur général de l'information du roi Idris, aujourd'hui Secrétaire aux affaires étrangères de la Libye, je ne voudrais pas répondre aux insultes, aux calomnies et aux provocations de la Libye par des insultes stériles ou par des accusations gratuites.

241. Le représentant de la Libye s'est livré à des élucubrations, à des confusions, à des distorsions qui ne rappellent que la manière dont lui-même et ses collègues se mêlent des affaires intérieures des voisins, voire des pays séparés de la Libye par des milliers de kilomètres.

242. J'estime donc qu'une mise au point s'impose car déjà, à Libreville, le même Treiki avait mis sur pied un plan de défense pour tenter de détourner l'attention de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA de l'objet de notre grief contre son pays, à savoir l'occupation militaire d'Aozou par la Libye, et l'aide substantielle apportée par elle à la rébellion tchadienne qui ne relève que d'une affaire intérieure de mon pays.

243. Le représentant du Gouvernement libyen a déclaré que le régime du Tchad est confié à la tribu d'Elsara, qui ne représente que 2,5 p. 100 de la population, et que l'actuel Ministre des affaires étrangères du Tchad était un officier de police. M. Treiki fait étalage de son ignorance totale de la géographie du Tchad et des hommes qui le dirigent. Je me demande où il a été chercher ce chiffre fantaisiste, qui dénature complètement la réalité tchadienne. Pour son information, je voudrais lui faire savoir que le lieutenant-colonel Kamougué, toujours en activité, ministre tchadien des affaires étrangères et de la coopération internationale, n'est pas – comme le prétend M. Treiki – un officier de police, mais qu'il est sorti d'une école militaire française, l'école des officiers de Saint-Cyr-Coëtquidan, en juillet 1964.

244. Nous aussi, nous savons qu'il existe en Libye des tribus et que le régime actuel libyen ne représente nullement la tribu majoritaire. C'est un régime issu d'un coup d'état militaire qui s'est déroulé dans les conditions que l'on sait. Avant de donner des leçons, je pense que Tripoli devrait apprendre et commencer à se connaître lui-même.

245. Le représentant du Gouvernement libyen a dit que des milliers de Tchadiens vivent à l'étranger, notamment en Libye et au Soudan, comme des réfugiés. Ignore-t-il que, depuis très longtemps, la circulation des personnes à travers les pays d'Afrique est un phénomène naturel ? A moins qu'il ne parle des aventuriers tchadiens recrutés à l'étranger par les ambassades et les services spéciaux libyens, et entraînés militairement en Libye dans le but de satisfaire les visées expansionnistes d'Al-Qadhafi.

246. De toute évidence, je n'ai pas été à Tripoli pour ramener ces Tchadiens recrutés; j'y suis allé pour obtenir le rapatriement du Der Dey, chef spirituel des Toubus, citoyen tchadien en exil sous l'ancien régime, qui avait manifesté le désir de rentrer dans son pays dès la chute dudit régime. Les autorités de Tripoli – et, en tête, M. Ali Treiki – ont fait à ce sexagénaire de multiples difficultés pour qu'il obtienne l'autorisation de sortie, et je garde encore le souvenir de cette attitude hypocrite.

247. Le représentant de la Libye a cité une belle phrase du Président de la République de Côte d'Ivoire pour avancer que le Tchad porte ses regards vers l'étranger parce qu'il a des difficultés à l'intérieur. Nous sommes conscients de ces difficultés, qui auraient pu avoir des proportions moindres si la Libye ne s'intéressait pas activement aux ressources du Tchad, ne s'immisçait dans ses affaires intérieures et n'apportait pas une aide en tous genres à la rébellion.

248. Puisqu'il a cité un passage de la déclaration du président Houphouët-Boigny à la Conférence de l'OUA qui s'est tenue à Libreville en vue d'étayer ses mensonges, j'en citerai un moi aussi, afin que les membres de l'Assemblée ne se méprennent point sur la pensée de ce sage africain. En effet, on peut lire dans le n° 10168 du journal *le Monde*, en date du 8 octobre 1977, ce propos du chef de l'Etat ivoirien lors d'un entretien qu'il a eu avec le journaliste Philippe Decraene :

“On ne peut empêcher l'enfant battu de crier. Or il est clair qu'il y a une volonté libyenne d'expansionnisme au Tchad. Le fait que la France accorde une aide militaire à ce pays explique sans doute l'irritation des Libyens, dont les ambitions sont ainsi contrecarrées.”

249. M. Treiki a dit : “Le Tchad est le pays le plus pauvre du monde...” [25^e séance, par. 236]. Se souvient-il du fait que la Libye a connu une situation semblable dans un passé récent et vivait grâce aux subsides internationaux ? La Libye est aujourd'hui riche – trop riche, même. Mais alors, qu'est-ce qui l'attire à Aozou ?

250. Le Tchad, respectueux des principes chers à l'ONU et à l'OUA et de ceux de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques¹², avait pris toutes mesures nécessaires pour la protection des diplomates. Au Tchad, tous les diplomates libyens circulent librement, allant où bon leur semble – y compris dans les bistrots. Aucun bien de l'ambassade libyenne n'a été confisqué. Mon gouvernement n'a nullement nationalisé la banque libyenne de N'Djamena, encore qu'il soit en droit de le faire, tout comme la Libye, qui a nationalisé les secteurs étrangers et continue de le faire. Nous n'en sommes pas arrivés là ! Les mesures qui ont été prises consistent en la suspension, jusqu'à nouvel ordre, des activités de ladite banque, qui commençait à se livrer à des opérations incompatibles avec son statut, et de celles du Centre culturel libyen, qui était transformé en un véritable centre de subversion, où l'on faisait passer des films montrant les défilés militaires à Tripoli, les potentialités militaires libyennes, et ce dans le but d'intimider les Tchadiens.

251. Je ne voudrais pas, ici, entrer dans les détails de tous les agissements inqualifiables du régime libyen à l'égard de mon pays, ni exprimer les sentiments du peuple tchadien, qui est à bout de patience. Je préfère livrer plutôt aux membres de l'Assemblée une réflexion de la colonie libyenne au Tchad dans une lettre adressée à l'ambassadeur de Libye à N'Djamena, le 25 septembre dernier, et dans laquelle on peut lire ce qui suit :

“Nous tenons à souligner notre reconnaissance et notre gratitude au Gouvernement tchadien frère, qui a assuré et assure notre protection et notre sécurité. Nous constatons que le Gouvernement tchadien déploie tous ses efforts pour résoudre fraternellement le problème qui l'oppose à la République soeur de Libye. Nous espérons que cette lettre trouvera un écho favorable auprès de vous.

“Nous demandons au Tout-Puissant la reprise de bonnes relations entre les deux pays frères, et ce dans l'intérêt de tous.”

¹² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 500, n° 7310, p. 95.

252. Le représentant du Gouvernement libyen a toujours répété que le Tchad se livre à une campagne de délation déclenchée par l'impérialisme, le colonialisme et le sionisme – ennemi numéro un de la révolution de septembre. Aujourd'hui, il ne parle plus du colonialisme et du sionisme. Tout le monde sait pourquoi. Mais il s'attarde sur l'impérialisme pour se disculper du vrai rôle que joue son pays au Tchad. Selon le *Petit Larousse*, le mot impérialisme signifie "visées d'expansion d'un Etat dans le domaine continental...". Qui est donc impérialiste ? Est-ce le Tchad ? Ou, au contraire, la Libye, qui porte atteinte à notre souveraineté et à notre intégrité territoriale ?

253. Je demande au représentant du Gouvernement libyen si, oui ou non, son pays occupe la bande d'Ozou. La volonté d'élargir considérablement ses frontières a poussé la Libye à faire établir une nouvelle carte, qui empiète grossièrement sur les territoires tchadien, nigérien, algérien, tunisien, soudanais, et que sais-je encore ! Mais c'est par le Tchad que la pratique de l'expansionnisme a commencé, notamment à Aozou. Et le représentant du Gouvernement libyen le justifie en recourant à une carte des Nations Unies, faisant ainsi fi de la recommandation contenue dans la résolution 392 (V), adoptée le 15 décembre 1950 par l'Assemblée générale et intitulée "Procédure à adopter pour délimiter les frontières des anciennes colonies italiennes,

pour autant qu'elles ne se trouvent pas déjà fixées par des arrangements internationaux". Cette résolution en dit long; je ne veux pas m'y étendre.

254. Cependant, je demande au représentant du Gouvernement libyen de garder un peu de lucidité, d'être conséquent avec lui-même et avec l'histoire que nous sommes en train d'écrire. Il nous a parlé hier de l'accord Mussolini-Laval; aujourd'hui, il nous parle d'une carte des Nations Unies. Que ne dira-t-il pas demain ! Si nous adoptions pour critère de délimitation de frontières, comme le fait la Libye, les facteurs de tribus, de religion, de race, de richesse, beaucoup de pays disparaîtraient de la carte du monde.

255. Je rappellerai enfin simplement que cette affaire est portée devant l'OUA, notre grande organisation panafricaine en laquelle nous avons placé notre confiance; nous attendons les résultats des démarches qu'elle a entreprises.

256. Je souligne toutefois que la Libye assume entièrement la responsabilité de la crise actuelle et de toutes ses conséquences.

La séance est levée à 18 h 55.